RÉNOVATION URBAINE

Deux nouveaux projets s'engagent

La Ville de Romainville et Romainville Habitat lancent la réhabilitation des quartiers Charles-de-Gaulle et Youri-Gagarine. Des ateliers urbains auront lieu le mardi 18 juin et le lundi 1er juillet. Ils permettront aux habitants de ces deux quartiers de s'informer sur ces deux projets.

Charles-de-Gaulle : un quartier ouvert et dynamisé

Construite dans les années 70, la cité Charles-de-Gaulle doit connaître un vaste projet de réhabilitation visant à désenclaver le quartier, assurer l'animation des espaces publics et transformer les immeubles dégradés. Prochainement relié au reste de la ville par l'aménagement de la couverture de l'autoroute A3 en une vaste esplanade végétalisée, de nombreuses transformations urbaines sont prévues pour faciliter les circulations, assurer la continuité des espaces publics, l'implantation de commerces et d'entreprises le long de la route de Montreuil. Il est prévu de construire environ 250 logements. Cette programmation nouvelle mêlera logements sociaux, intermédiaires et en accessions, pour favoriser le développement de la mixité à l'échelle du quartier.

La Ville de Romainville et Romainville Habitat prévoient aussi de nombreuses interventions sur le bâti existant afin d'améliorer le confort des locataires (revêtement des façades, changement des menuiseries, réfection des logements, rénovations des parties communes,etc.).

Le quartier Charles-De-Gaulle aujourd'hui

Atelier urbain sur la rénovation du quartier Charles-de-Gaulle

le mardi 18 juin à 19h à l'espace Nelson-Mandela.

Youri Gagarine : un quartier transformé et apaisé

Le quartier Youri-Gagarine demain

Situé à l'entrée de la ville, le quartier Youri-Gagarine, conçu dans les années 60 et 70, va être totalement transformé grâce à un vaste projet de réhabilitation et de résidentialisation. Le projet des architectes-urbanistes Brenac et Gonzales, missionnés par la Ville et Romainville Habitat, prévoit l'ouverture du quartier sur la ville et sur la Base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts et cela en favorisant la trame verte, la création de nouveaux espaces publics de qualité, l'implantation d'équipements et d'activités commerciales structurantes.

Un travail conséquent sera mené pour renouveler l'offre de logements : réhabilitation de logements existants, démolitions, reconstructions, construction de logements en accession...

Atelier urbain sur la rénovation du quartier Youri-Gagarine

le lundi 1er juillet à 19h30 au Palais des fêtes.

Corinne Valls et Jacques Champion ont échangé en mai avec les élèves de l'École de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers.

RÉNOVATION URBAINE

Marcel-Cachin : cas d'école

Une trentaine de personnes qui suivent une formation de l'Ecole de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers ont visité le quartier Marcel-Cachin le 14 mai dernier. Ils ont ensuite échangé avec Corinne Valls et Jacques Champion à la Médiathèque Romain-Rolland.

Ils viennent des quatre coins de la France. Ils sont directeurs généraux des services, responsables de l'urbanisme, des services techniques, chargés de communication, responsables de projets de rénovation urbaine, de la politique de gestion urbaine, architectes, urbanistes ou encore représentants d'associations d'habitants. Tous suivent une formation proposée par de l'Ecole de la rénovation urbaine et de la gestion des quartiers, située à Aubervilliers. Le 14 mai dernier, une trentaine d'entre eux ont visité le quartier Marcel-Cachin, avant de rencontrer Corinne Valls, maire de Romainville, et Jacques Champion, maire-adjoint et président de Romainville Habitat. « *Ce genre de projet nécessite de l'audace et de la persévérance* », leur a dit Jacques Champion. Le maire et lui ont en effet insisté sur le fait que la rénovation d'un tel quartier ne se limitait pas à l'habitat. Equipements publics, développement durable, accessibilité, transports, éducation et emploi font d'ailleurs partie intégrante du Programme de rénovation urbaine (PRU) en cours à Romainville.

PROPRETÉ URBAINE

Respecter notre cadre de vie

La Ville a récemment lancé une campagne pour inciter les habitants à respecter leur cadre de vie. Pour que les graffitis, déjections canines et encombrants ne polluent plus le paysage urbain.

Récemment, dans les rues de Romainville, des affiches indiquent les montants des amendes encourues par les habitants peu soucieux de leur cadre de vie. Ne pas ramasser les déjections canines peut ainsi coûter 38 €, graffitis et dépôt d'encombrants peuvent quant à eux coûter jusqu'à 1 500 €.

Nettoyage des tags et graffitis

Il appartient aux propriétaires d'immeubles particuliers de maintenir en bon état de propreté les façades de leurs immeubles. Ils peuvent aussi bénéficier gratuitement d'interventions de nettoyage des façades par les services techniques de la Municipalité. Pour cela, ils doivent remplir un formulaire qui est disponible sur le site internet de la Ville (www.ville-romainville.fr). Renseignements au 01 49 20 93 94.

Ramassage des encombrants

Afin de faciliter la collecte, les encombrants doivent être déposés sur le trottoir, la veille du ramassage, à partir de 20h. Le ramassage a lieu le premier et le troisième mercredis de chaque mois dans le secteur 1, le deuxième et le quatrième mercredis de chaque mois dans le secteur 2 . Le plan des secteurs de la Ville est disponible sur le site internet de la Ville (www.ville-romainville.fr.) Lorsqu'un mois comporte cinq semaines, il n'y a pas de ramassage le cinquième mercredi du mois.

Infos déchets et encombrants : 0805 055 055

Atelier urbain de présentation du projet de réhabilitation Youri Gagarine
1er juillet 2013
Compte- rendu

---

*Présents : **Corinne Valls**, Maire de Romainville, **Jacques Champion**, Président de Romainville Habitat, Maire-adjoint chargé du développement urbain, de l'aménagement du territoire et de l'habitat, **Emmanuel Person**, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez, **Vivien Gimenez**, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez, **Catherine Drouin**, Directrice générale Romainville Habitat, **Juliette Lefeu**, Responsable de projet Romainville Habitat.*

L'atelier urbain du 1er juillet a réuni plus de 500 personnes au Palais des Fêtes afin de présenter aux habitants du quartier Youri Gagarine les réflexions menées par la Ville de Romainville et Romainville Habitat pour le réaménagement de la cité.

Les études menées depuis 2 ans par le cabinet d'architectes urbanistes Brenac et Gonzales ont été présentées et débattues avec les habitants concernés. Cette première étape de présentation du projet urbain se poursuivra à l'automne 2013 afin de réaliser un diagnostic exhaustif avec les habitants.

1 / LE QUARTIER AUJOURD'HUI

Réalisé à la fin des années 60, le quartier Youri Gagarine comprend 781 logements sociaux.

COS ESTIMATIF
1

PARCELLE ESTIMATIVE
7.2 HA
• surface parcelle totale hors copropriété voisinage des tranches et voisinage privée

SHON GLOBALE ESTIMATIVE
71 600 M²
• surface logement moyen = 70 m² SHAB
• ratio SHON / SHAB = 0.66

SHON LOGEMENT : 63 650 M²
• logement 781 barres 442 tours 339 maison rdc 1 1
SHON SCOLAIRE : 2 290 M²
• école maternelle 1 440 m²
• crèche 850 m²
SHON COMMERCE : 1 500 M²
• supermarché 1 500 m²
SHON BUREAU : 2 500 M²
• bureau OPH : 2 500 m²
SHON AUTRE : 1 642 M²
• station service TOTAL : 1 725 m² au sol (142 m² bâti, 250 m² couvert)
• halle industrielle 1 500 m²

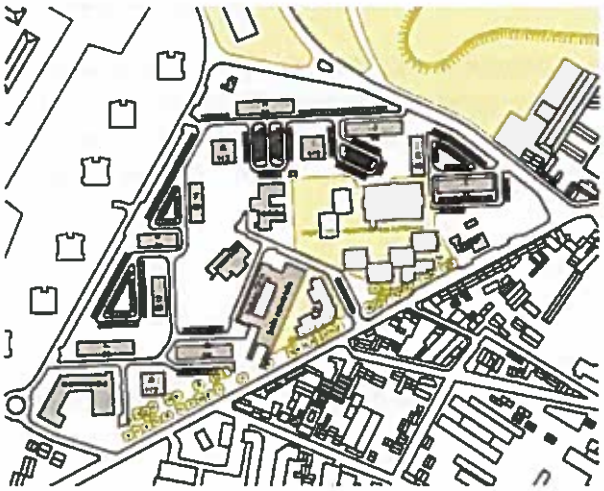

De nombreux dysfonctionnements ont été identifiés :

- **Urbains :** quartier enclavé, tournant le dos au reste de la ville, stationnement inadapté, difficulté d'identification des espaces extérieurs, absence d'espaces publics conviviaux, halls squattés.

- **Économiques :** présence d'une friche industrielle, espace commercial peu attractif, absence de mixité fonctionnelle.

- **Sociaux :** absence de mixité sociale .

2/ LES OBJECTIFS DU PROJET

- Raccorder le quartier à la ville : créer des continuités paysagères et piétonnes

- Développer l'offre de logements et la mixité sociale

- Renforcer les équipements (création d'un groupe scolaire comprenant une crèche, une école maternelle et une école primaire, des jeux pour enfants et adolescents...)

- Développer l'attractivité commerciale et les services le long de l'avenue de Lénine

- Maintenir la mixité fonctionnelle en relocalisant les bureaux de Romainville habitat sur l'avenue Lénine et d'autres bureaux d'activité.

Un quartier ouvert sur la Ville, à 300 mètres de la future station du métro ligne 11 et à proximité de la Base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts

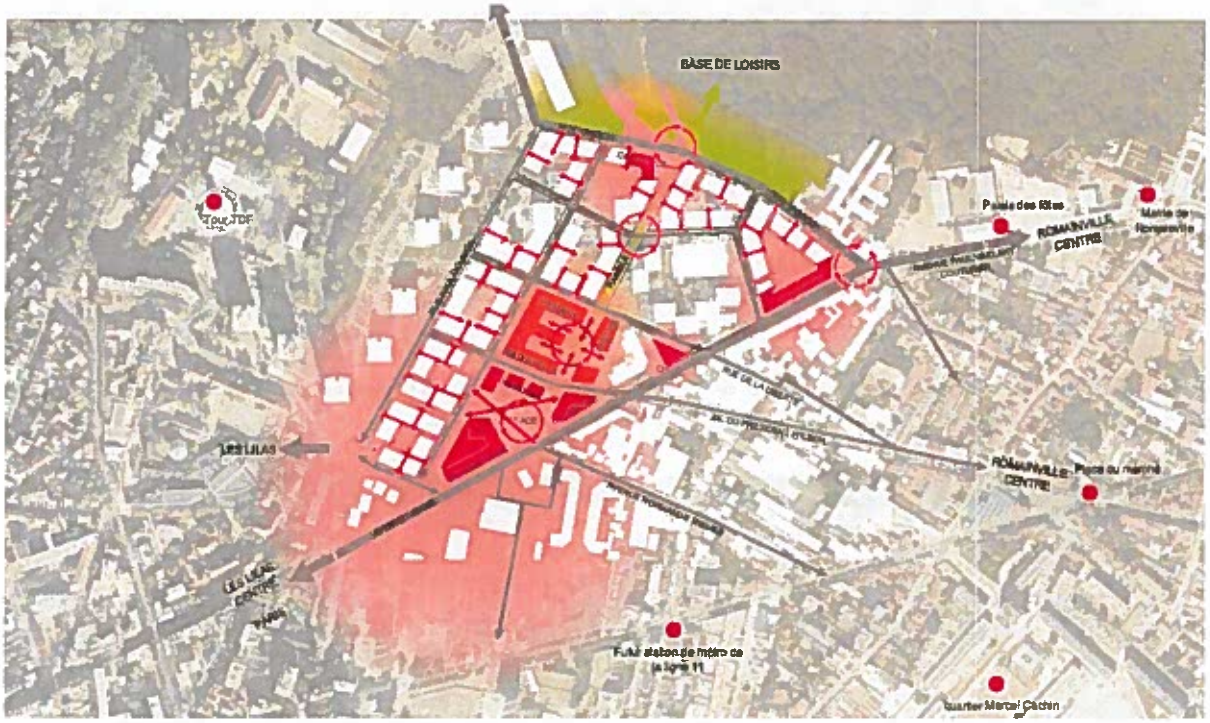

3/ LES OUTILS PRÉVUS POUR ASSURER UN RENOUVELLEMENT URBAIN RÉUSSI

- Une mixité programmatique renforcée

- La gradation des hauteurs

Les formes de la ville seront déclinées pour assurer un confort visuel à l'échelle du piéton.
La hauteur moyenne des bâtiments sera de rez-de-chaussée + 5 étages.

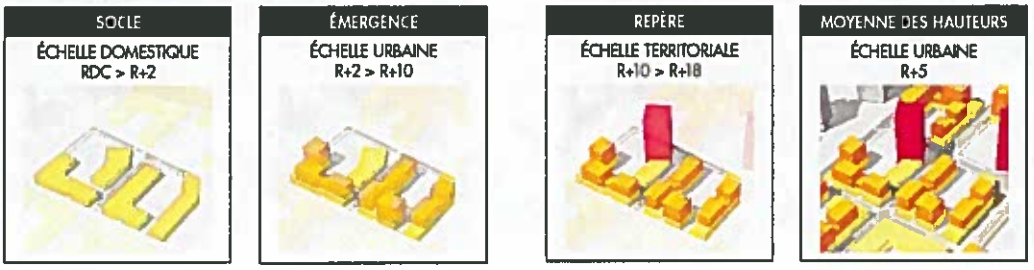

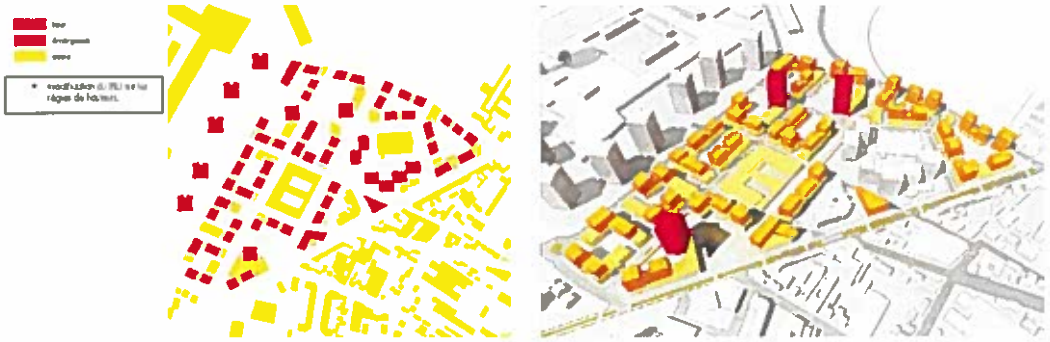

- L'étagement du végétal

L'atelier Brenac et Gonzalez propose de grandes zones de pleines terres, au delà des exigences des règles d'urbanisme, des jardins sur dalle au dessus des parkings ainsi que des jardins suspendus.

Les toitures seront aussi végétalisées pour offrir des vues agréables depuis les étages élevés.
Les arbres existants seront conservés au maximum.

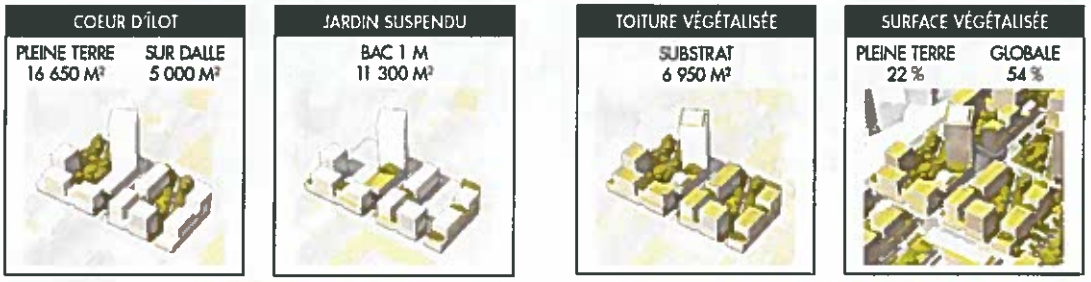

4/ DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS

La qualité de vie dans le quartier sera améliorée grâce à la création de nouveaux lieux de sociabilité autour d'une rambla, artère piétonne et cyclable du quartier.

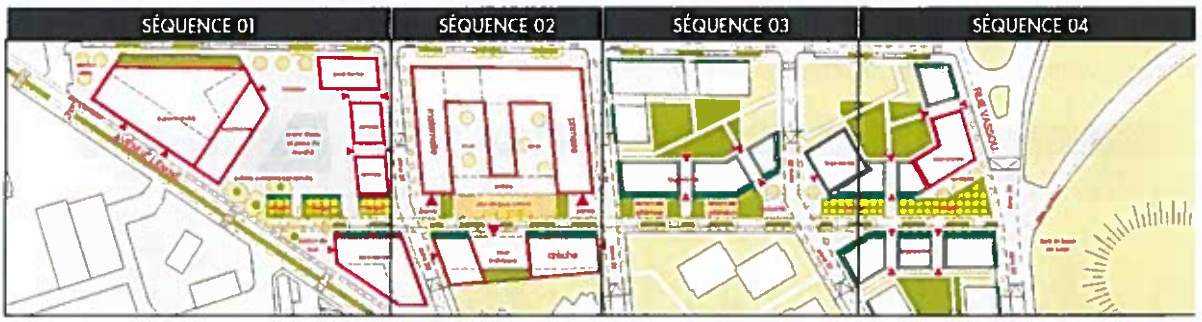

Séquence 1 : A partir de la rue Lénine - place qui accueillera des commerces, des terrasses et un miroir d'eau.

Séquence 2 : Des aires de jeux pour enfants, à proximité du groupe scolaire.

Séquence 3 : des espaces de loisirs et de détente (terrain de boules, de volley,...).

Séquence 4 : Prolongement du bois, implantation de vergers fruitiers et de nouveaux locaux d'activité.

5 / REHABILITATIONS, CONSTRUCTIONS ET DECONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS

Afin de renforcer la mixité sociale le programme prévoit :

- La réhabilitation des tours A, I et G soit 339 logements

Éléments forts d'identification du quartier, les tours seront conservées et entièrement réhabilitées. Un travail sera mené sur les façades afin d'assurer une meilleure isolation thermique et d'offrir des espaces extérieurs plus généreux.

Les halls et cages d'escaliers seront requalifiés, sécurisés. Romainville Habitat assurera aussi un réaménagement des appartements après avoir établit avec chaque foyer occupant un diagnostic précis et proposera des travaux « à la carte » (changement des sanitaires, sols, peintures...).

Calendrier de réhabilitation :
- Tour A : à partir de 2017
- Tour I : à partir de 2020
- Tour G : à partir de 2023

- La construction de 1539 logements et la démolition des batiments B, L, H, J, K, C, D, E et F

La réalisation de nouveau logements permettra de démolir les bâtiments B, L, H, J, K, C, D, E et F, après le relogement des locataires, dans un périmètre au maximum de 200m, et de développer la mixité sociale en proposant 1 093 logements en accession à la propriété.

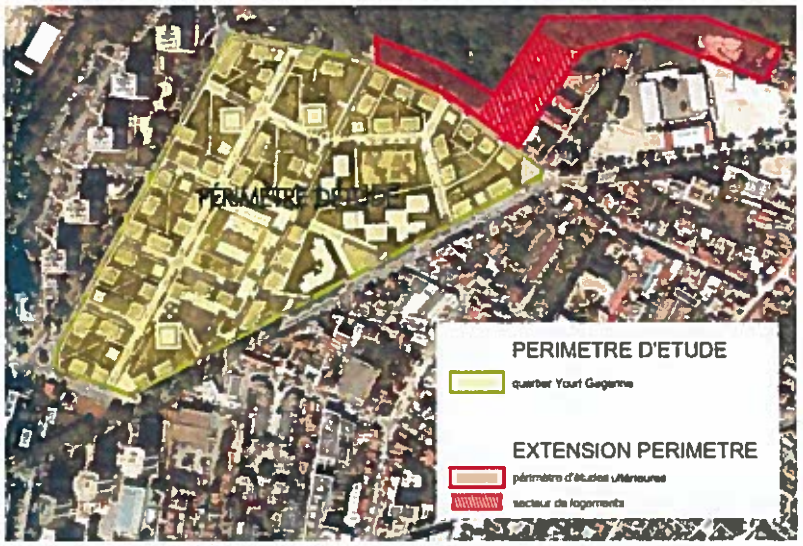

Les 442 logements sociaux démolis seront reconstruis, avant le déménagement des locataires, sur les terrains disponibles à court terme en cœur de quartier ou rue Vassou.

Un accompagnement personnalisé des habitants concernés sera assuré par Romainville Habitat afin que les souhaits de chaque foyer puissent être entendus.

Calendrier des relogements / démolitions :

- **A partir de 2015** construction de 196 logements neufs permettant de reloger dès 2017 les 126 foyers des bâtiments B et L.
- **A partir de 2017** construction de 395 logements neufs permettant de reloger dès 2020 les 131 foyers des bâtiments H, J et K.
- **A partir de 2020**, construction de 334 logements neufs permettant de reloger dès 2023 les 186 foyers des logements C, D, E,F.

6/ CALENDRIER DE L'OPERATION

PRÉ-PHASE

À PARTIR DE 2015

ENJEUX URBAINS

- investir sans démolir
- amorcer le groupe scolaire au coeur du quartier

DÉMOLITION

- aucune

CONSTRUCTION ET REHABILITATION

- logement neuf : 196
- école maternelle : 2 156 m²
- commerce : 705 m²

PHASE 01

ENJEUX URBAINS

- structurer l'avenue Lénine et l'angle vers le centre ville
- annoncer le futur projet
- amorcer la ramblа
- se raccorder au tissu existant
- terminer le groupe scolaire

DÉMOLITION

- logement : 126
- école maternelle : 1 440 m²
- bureau OPH : 1 500 m²
- station service TOTAL : 1 725 m² au sol (142 m² clos, 260 m² couvert)
- halle industrielle

CONSTRUCTION ET REHABILITATION

- logement neuf : 395
- logement rehabilité : 113
- école primaire : 2 464 m²
- crèche : 660 m²
- commerce : 4 755 m²
- bureau : 1509 m²

PHASE 02

ENJEUX URBAINS

- structurer l'entrée de ville vers Paris
- structurer la rue Vassou
- terminer la ramblа

DÉMOLITION

- logement : 131
- crèche : 850 m²
- supermarché : 1 500 m²

CONSTRUCTION ET REHABILITATION

- logement neuf : 611
- logement rehabilité : 113

PHASE 03

ENJEUX URBAINS

- structurer la rue Paul Doumer
- s'ouvrir vers les Lilas

DÉMOLITION

- logement : 186

CONSTRUCTION ET REHABILITATION

- logement neuf : 334
- logement rehabilité : 113

7/ RESTITUTION DES ECHANGES

- La réhabilitation des tours A, I et G

Comment seront réhabilitées les trois tours ?
Juliette Lefeu, Romainville Habitat : Pour les travaux intérieurs, comme cela a été réalisé sur Cachin, nous allons élaborer un diagnostic en fonction des besoins des locataires. L'idée générale et d'améliorer la performance thermique des bâtiments afin de réduire les factures énergétiques.
Pour chaque logement nous proposerons, selon les besoins, la réfection de l'électricité si nécessaire, et des travaux à la carte.

Les 18 étages seront-ils conservés ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Il n'est pour l'instant pas prévu de reprofiler ou retailler les tours, elles sont donc conservées en l'état avec les 18 niveaux.
Les rez-de-chaussée seront eux retravaillés afin de créer une continuité urbaine à l'échelle du piéton.
Les rez-de-chaussée, premiers et deuxièmes étages vont être totalement repensés et mis en forme.

L'isolation phonétique des logements réhabilités sera-t-elle étudiée dans le diagnostic ? Nous n'entendons pas seulement les chasses d'eau mais aussi les enfants qui pleurent, les rasoirs dans les lavabos, ...
Catherine Drouin, Romainville Habitat : L'objectif est avant tout d'améliorer votre cadre de vie, donc toutes les nuisances seront prises en comptes dans le cadre des réhabilitations.
Toutefois, il est extrêmement difficile de traiter les nuisances phoniques entre les logements, nous ferons tout ce que nous pourrons pour améliorer le confort.

Aujourd'hui nous n'avons aucun vis-à-vis, quelle sera la situation après les constructions ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Notre travail d'urbanistes est d'édicter des règles, prescriptions architecturales, que nous pourrons définir ensemble, pour faire en sorte vous puissiez bénéficier d'un quartier agréable à vivre. Dans notre étude urbaine nous avons pris en compte la question du vis à vis, nous travaillerons les volumes en ce sens afin qu'ils soient le plus fragmenté possible, tout en garantissant des heures d'ensoleillement par jour des logements, y compris les niveaux bas.

Comment seront menées les réhabilitations au sein des logements occupés ?
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Nous avons mené des réhabilitations en logement occupé sur Cachin. Ces travaux s'organisent, tous les corps d'état n'interviennent pas simultanément. Nous établirons un planning avec vous, nous vous aiderons à faire des cartons pour libérer la pièce à réhabiliter, cela se fera pièce par pièce.

Les parties communes, paliers et escaliers seront-ils aussi réhabilités ?
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Bien sur, cela fait partie du programme. Nous organiserons des réunions spécifiques sur les travaux de réhabilitation avec les locataires concernés à l'issue du diagnostic.

La tour B s'affaisse, la réhabilitation n'est elle pas risquée ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Les balcons que vous avez vus sur les perspectives ne sont pas contractuels, nous souhaitons simplement signifier notre volonté de créer des espaces extérieurs généreux.
Quand les études auront été réalisées, nous mènerons des audits structurels pour évaluer les risques sur les bâtiments. Si nécessaire nous renforcerons la structure pour remédier aux situations décrites.

Les tours seront elles encore chauffées par le sol ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : Cette question n'est pas tranchée, nous savons que certains réseaux de chauffages au sol fonctionnent plus ou moins bien. Les bâtiments seront mieux isolés et il faudra étudier des solutions intermédiaires. La solution serait de casser tous les planchers, nous voulons l'éviter.

Comment améliorer la pression de l'eau dans les tours ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Ces nuisances seront aussi prises en compte dans le diagnostic global. Nous étudierons cela plus précisément.

Les habitants des tours réhabilitées pourront ils demander un relogement ?
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Il est clair que tous les logements neufs sont d'abord destinés au relogement des habitants dont les logements seront déconstruis. Les demandes de mutations pourront être prises en compte seulement en fin d'opération, quand nous aurons relogé toutes les personnes concernées.

L'ensemble des problématiques seront prises en compte dans le diagnostic qui sera mené au court de l'année 2014. De nombreux ateliers urbains se tiendront pour entendre les observations et attentes des habitants. Dans un deuxième temps, Romainville Habitat échangera avec les locataires autour de propositions concrètes de réhabilitations.

- Constructions et déconstructions des bâtiments B, L, H, J, K, C, D, E, F

Que vont devenir les locataires concernés par la démolition des 442 logements ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Ils seront relogés avant toute démolition. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons une pré-phase qui permettra dès 2015 la construction de 196 logements neufs. Une fois ces premiers logements réalisés et les locataires relogés en 2017, nous pourrons alors démolir les 126 logements du bâtiment N. Nous commençons donc par construire pour reloger.

Les déménagements seront-ils à la charge des locataires ?
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : Comme nous l'avons fait dans le cas des relogements sur Cachin, le déménagement sera pris en charge par Romainville Habitat. Des déménageurs aideront les locataires à préparer leurs cartons, à installer meubles et rideaux etc. Nous proposons aussi un dispositif de changement d'adresse gratuit.

Les locataires qui souhaitent continuer à vivre près de leurs voisins pourront il déménager à proximité ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : Oui, nous l'avons fait à Cachin. Les souhaits de chacun seront recueillis par Romainville Habitat, le personnel répondra au maximum aux demandes faites par les locataires. C'est dans l'intérêt de Romainville Habita, lorsque des locataires s'entendent bien, de leurs proposer des logements proches. Nous maintiendrons la solidarité.

Quelle sera la taille des futurs logements ?
Juliette Lefeu, Romainville Habitat : Aujourd'hui nous sommes autour de 65 m² pour les F3 et 75m² pour les F4. Il s'agit de la surface habitable.

Des appartements type F4 ou F5 seront-ils réalisés dans les nouveaux bâtiments ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : Oui, quand nous travaillerons précisément à la conception des bâtiments permettant le relogement Romainville Habitat mènera un travail fin à partir des besoins des locataires. Il y aura dans chaque programme des logements de tout type.

Les nouveaux bâtiments auront-ils des ascenseurs ?
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Les bâtiments de plus de 3 étages auront des ascenseurs.

Le relogement sera-t-il adapté à la situation des personnes ? Le nombre de personne par foyer sera t-il prit en compte ?
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : Oui, si les situations familiales ont évoluées nous proposerons des appartements adaptés aux besoins actuels des habitants, en proposant plus petit pour les familles qui n'ont plus d'enfants à charge ou plus grand pour les familles qui se sont agrandies. Comme nous l'avons fait sur Cachin, comme nous le ferons sur Charles de Gaulle et Gagarine, quand il y a besoin de décohabitation nous pourrons proposer deux appartements distincts.

Quand démarrerons les projets sur l'extension des terrains côté rue Vassou ?
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : La Ville est déjà propriétaire des terrains, nous pouvons donc commencer à construire fin 2014.

Les nouveaux logements seront-ils adaptés pour les personnes en situation de handicap ?
Juliette Lefeu, Romainville Habitat : Les logements neufs seront effectivement adaptés aux situations de handicap selon les normes établies pour les personnes à mobilité réduites.

Quel système de chauffage sera installé dans les nouveaux programmes ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Aujourd'hui il y a des hypothèses, nous attendons des diagnostics afin de lancer les études. Ainsi nous choisirons le système de chauffage qui sera le plus valorisant en matière thermique.

De nombreuses questions très opérationnelles ne sont pas tranchées. Il faut bien distinguer le temps de l'urbanisme, projet présenté, et le temps de l'architecture, qui viendra. Le projet présenté le 1er juillet est à l'échelle de la ville, l'alimentation des plaques de cuissons, la conception des cuisines (ouvertes sur le salon ou fermées) ne sont pas encore définies. Les solutions retenues à l'issue des études conduiront Romainville Habitat à faire des propositions aux futurs occupants.

- <u>Stationnement et transports en commun</u>

La construction de parking en sous sol ne peut elle pas créer des risques d'insécurité ? Des boxes en sous sol sont aujourd'hui fermés pour cette raison.
Juliette Lefeu, Romainville Habitat : Les parkings souterrains seront occupés en continu. Toutes les études et la réalité montrent qu'un parking occupé ne présente pas les mêmes problématiques que des caves. Les fonctionnements et fréquentations sont très différents.
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : Les parkings seront sécurisés et éclairés, ils seront aussi entretenus.
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Les parkings seront de petites tailles, ils dépendront d'un bâtiment, d'un ilot. Il y aura aussi des seuils de résidentialisation pour les parkings (sas, badges, codes).

Les locataires pourront ils disposer de deux parkings ?
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Nous sommes obligés de dissocier la location du logement de la location du parking, nous allons recenser toutes les demandes et nous les attribueront au fur et à mesure. En fonction du nombre de places restantes il y aura peut être des possibilités de proposer deux places pour une famille.

Où se situera la nouvelle station du métro ligne 11 ?
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : La future station de métro qui devrait s'appeler Serge Gainsbourg, sera située sur le territoire de la ville des Lilas, à la limite de Romainville, sur l'avenue de Verdun. Elle sera à 300 mètres à vol d'oiseau du quartier Youri Gagarine. Nous travaillons avec le Maire des Lilas pour créer des cheminements piétons plus directs et ainsi améliorer l'accessibilité depuis Romainville.

- Espaces verts

La végétalisation des toitures n'est elle pas risquée au regard des changements climatiques et des tempêtes ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : La peur ne doit pas nous paralyser. Les risques de tempêtes ne doivent donc pas nous empêcher de reboiser, revégétaliser au risque de détruire la biodiversité. Il ne s'agit pas de mettre des arbres sur les toits mais d'y introduire de la verdure.

L'entretien de ces nouveaux espaces verts va t-il engendrer de nouvelles charges ?
Jacques Champion, Président de Romainville Habitat : La végétalisation prévue sera adaptée au contexte urbain et ne nécessitera pas un entretien permanent, il n'y aura pas de tonte par exemple. Nous laisserons la nature se développer tout en la maitrisant. Par ailleurs, les charges seront réparties entre les locataires sociaux et les futures copropriétés.

- Sujets divers

Les habitants de Gagarine seront-ils prioritaires pour l'accession à la propriété ?
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : Un programme sera bientôt commercialisé rue Normandie-Niemen, et permettra la location vente. Sur Gagarine, il y aura aussi de l'accession sociale à la propriété.

Quelles sont les garanties financières de réalisation du projet ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : A ce jour nous ne savons pas encore si ce projet pourra bénéficier des financements de l'ANRU, comme sur Cachin. C'est la raison pour laquelle nous travaillons de concert avec des opérateurs privés qui, en achetant des terrains, nous permettront de financer l'achat et l'aménagement du parc locatif social, les équipements et espaces publics.

La construction du nouveau groupe scolaire permettra t-elle de répondre aux besoins ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : A ce stade du projet nous n'avons pas encore défini la programmation exacte des écoles (maternelle et élémentaire) ni le nombre de classes mais il est évident que nous allons augmenter de manière conséquente la capacité d'accueil en fonction des estimations que nous réaliserons.

Vous parlez de la déconstruction d'une friche industrielle mais ce bâtiment est encore viable, comment allez vous procéder ?
Jacques Champion, Maire-Adjoint, Président de Romainville Habitat : Le bien est vide, nous considérons que ce bâtiment doit être déconstruit pour favoriser la construction de logements. Les discussions pour l'acquisition du bien vont à nouveau s'engager.

La construction de logements privés ne va pas à l'encontre de la loi Duflot ? Quel sera le prix des logements sociaux reconstruits par les promoteurs ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : La Ville de Romainville compte près de 51 % de logements sociaux. La loi Duflot contraint d'abord les villes qui n'ont pas atteint les 30% de logements sociaux. Nous répondons donc aux exigences de la loi en participant à l'effort de construction de logements en densifiant le territoire et en développant la mixité sociale.
Aujourd'hui, grâce à ce projet nous souhaitons améliorer le confort de vie des locataires, pour que ceux-ci n'entendent plus la chasse d'eau des étages supérieurs, les conversations des voisins... en améliorant l'isolation des bâtiments existants et en construisant du neuf. Notre responsabilité est d'abord de mettre aux normes les logements sociaux existants.
L'achat de logements par Romainville Habitat à des opérateurs privés permet d'offrir des logements de qualité et d'assurer l'équilibre des projets que nous menons. Romainville Habitat achète 2 500 euros le m², parking compris grâce à des partenariats avec les opérateurs. Nous avons mené ce type d'opération sur Cachin en proposant 423 logements neufs, cela n'a modifié en rien les impôts locaux. Ceux-ci n'ont pas augmenté depuis 1998, ce dispositif ne coûte donc rien aux Romainvillois, et n'impacte pas le prix des loyers.

Il y a aujourd'hui des problèmes d'insécurité et de délinquance dans le quartier, combien de temps cela va-t-il durer ?
Corinne Valls, Maire de Romainville : Les polices nationales et municipales sont aussi présentes que possible. La facilité d'accès aux halls permet ces squats, c'est la raison pour laquelle nous allons travailler à la sécurisation des bâtiments. Aujourd'hui dans cette cité il est facile de se poster en certains lieux permettant de voir les circulations du fait de l'enclavement du quartier, certains se sont appropriés le territoire. Notre objectif d'ouvrir le quartier sur la ville, d'implanter de nombreux commerces, des lieux d'animation et de résidentialiser permettra de rendre le quartier à tous et d'apaiser le climat. Enfin la mixité sociale que nous souhaitons développer ici fera aussi reculer l'insécurité et revalorisera l'image du quartier.
Catherine Drouin, Romainville Habitat : Sachez que nous avons récemment obtenu un jugement autorisant l'expulsion d'une famille dont les enfants occupaient les cages d'escaliers dans le quartier Marcel Cachin. C'est le premier jugement en ce sens obtenu par Romainville Habitat à la demande des locataires. Il faut donc continuer à déposer des plaintes, de manière anonyme pour vous protéger.

Quels seront les impacts des travaux sur notre santé ?
Emmanuel Person, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez : Dans le cadre de la certification environnementale nous allons souscrire à un certain nombre d'engagements, notamment celui de « chantier à faibles nuisances » qui induit des actions exigeantes quant au passage des camions, aux nuisances sonores des chantiers, à la poussière. Le respect de ces exigences sera contrôlé tout au long de la phase chantier afin d'obtenir les certifications attendues.
Juliette Lefeu, Romainville Habitat : A l'occasion des démolitions les réglementations seront naturellement respectées pour éviter tout contact avec l'amiante. Nous l'avons fait sur Cachin, l'amiante est retirée, une fois le bâtiment vide, en espaces confinés (ouvertures des bâtiments bâchées, sas de décontaminations...). La règlementation est extrêmement stricte et contrôlée par des instances indépendantes.

RÉNOVATION URBAINE

Le nouveau quartier Youri-Gagarine dévoilé aux habitants

Les habitants du quartier Youri-Gagarine ont découvert le projet imaginé par la Ville et le cabinet d'architecture Brenac et Gonzalez, projet qui doit permettre de désenclaver le quartier, de développer la mixité sociale et d'offrir de meilleures conditions de logement. Les travaux, qui s'annoncent conséquents, doivent commencer en 2015 et s'achever en 2022. D'ici là, les habitants seront régulièrement sollicités pour donner leurs avis sur le projet et tous ses détails.

Le Palais des fêtes était comble, le lundi 1er juillet, lors de l'atelier urbain organisé par la Municipalité et Romainville Habitat sur la rénovation du quartier Youri-Gagarine.
Des centaines d'habitants sont venus poser des questions sur l'avenir de leur quartier et de leurs logements.
Corinne Valls a commencé par faire taire les rumeurs qui circulaient depuis quelques jours selon lesquelles le projet de réaménagement du quartier ne prévoyait pas de reloger les habitants des bâtiments voués à la démolition. Comme cela s'est passé dans le quartier Marcel-Cachin, des logements neufs seront construits avant que les démolitions ne commencent et tout le monde sera relogé.

« Utiliser le végétal comme un véritable matériau de construction »

Le nouveau quartier Youri-Gagarine tel qu'il a imaginé le cabinet d'architecture Brenac et Gonzalez

Plus de 600 personnes sont venues assister à l'atelier urbain consacré à la présentation du projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine le 1er juillet

782 logements sociaux aujourd'hui, 782 demain

Des représentants du cabinet d'architecture Brenac et Gonzalez, qui travaille sur le projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine depuis deux ans, ont ensuite présenté aux habitants ce que sera devenu leur quartier dans dix ans.
Le nombre de logements sociaux sera le même qu'aujourd'hui : 782. Mais ils auront beaucoup changé puisque tous les bâtiments seront démolis, à l'exception des trois tours, qui constituent des éléments identitaires forts et qui seront réhabilitées et résidentialisées.
Plus de 1000 logements en accession seront construits dans le quartier, ce qui permettra de développer la mixité sociale.

Un quartier vivant et dynamique

Le quartier rénové a été pensé comme un lieu de vie et de rencontres. Commerces et activités s'installeront dans les 5000 m² de surface qui leur seront réservés. L'école maternelle sera réhabilitée, un nouveau groupe scolaire et une crèche accueilleront aussi les enfants du quartier.
Quant aux espaces verts, ils seront partout. Le projet prévoit en effet d'utiliser le végétal comme un véritable matériau de construction. Arbres, jardins, toitures végétalisées, promenade piétonne, serre et ruche pédagogique, verger, jardins suspendus : le quartier, très vert, fera le lien avec la Base de plein air et de loisirs, toute proche.
Les travaux, qui doivent commencer dans deux ans, dureront plusieurs années. Première étape : construire des logements neufs pour accueillir les locataires de Romainville Habitat. Avant de commencer à démolir, puis reconstruire.
Les habitants du quartier seront régulièrement sollicités par la Ville et Romainville Habitat, avant et pendant les travaux, pour faire de ce nouveau quartier leur nouveau quartier.

Les trois tours seront réhabilitées et transformées. Une large promenade piétonne permettra de circuler dans le quartier et de le relier au cœur de ville et à la Base de plein air et de loisirs

RÉNOVATION URBAINE

Du neuf dans le quartier Charles-de-Gaulle

Autre atelier urbain, autre réhabilitation : le 18 juin, ce sont les habitants du quartier Charles-de-Gaulle qui ont rencontré les élus et les représentants de Romainville Habitat pour discuter de la transformation de leur quartier.

Construite dans les années 70, la cité Charles-de-Gaulle va elle aussi faire l'objet d'une vaste réhabilitation. Les travaux doivent commencer dès 2014 et s'achever en 2018.

Démolitions, reconstructions et réhabilitations

Aujourd'hui, le quartier compte 180 logements sociaux. 70 d'entre eux seront démolis (les tours T1 et T2, les deux pavillons en cœur d'îlot et les appartements situés en bas des immeubles T3, T4, T5 et T6). Leurs habitants seront relogés dans des bâtiments neufs qui seront construits avant les démolitions, de manière à ce que personne ne se retrouve sans toit.
Corinne Valls a tenu à rassurer les locataires sur les conditions de relogement : « *Nous souhaitons que le travail exemplaire mené par Romainville Habitat dans le cadre des relogements des locataires du quartier Marcel-Cachin soit mené de manière identique auprès des habitants du quartier Charles-de-Gaulle. Les désidératas des locataires seront respectés, les loyers seront équivalents à surface équivalente, les loyers souhaitant changer de quartier seront écoutés.* »
112 autres logements sociaux seront quant à eux rénovés : l'isolation thermique sera renforcée, les installations électriques seront mises aux normes, des contrôles d'accès aux bâtiments seront mis en place, l'étanchéité des toitures et les systèmes de ventilation seront revus, les halls d'entrée seront réaménagés, etc.

Après la rénovation, il y aura donc toujours 180 logements sociaux. Mais le quartier accueillera de nouveaux habitants puisque le projet prévoit la réalisation de 210 nouveaux logements en accession, afin de développer la mixité sociale.

Ouverture sur la ville

Le projet de rénovation a pour objectif de désenclaver le quartier et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ainsi, il prévoit la création de placettes, de venelles piétonnes et voies douces, la reconstruction de la salle du Mille club (qui sera éloignée des habitations), l'implantation de commerces et d'activités sur la route de Montreuil (dont une banque), etc.
De plus, le quartier Charles-de-Gaulle bénéficiera des nouveaux espaces prévus dans le cadre de l'aménagement de la Zac Jean-Lemoine grâce au développement de liaisons piétonnes traversant le futur parc urbain qui sera réalisé sur la couverture de l'autoroute A3.

Les architectes urbanistes de l'Atelier du Pont, qui travaillent sur la réhabilitation du quartier Charles-de-Gaulle, ont présenté une maquette du projet aux habitants.

Communauté d'agglomération

Enquête publique sur « La Fabrique du Grand Paris »

La communauté d'agglomération Est Ensemble lance en octobre l'enquête publique sur « La Fabrique du Grand Paris », son projet de Contrat de développement territorial.

Avec neuf communes, 400 000 habitants, une situation géographique stratégique en première couronne, des projets d'aménagement et de transports d'envergure, des filières économiques particulièrement dynamiques et la jeunesse de sa population, la communauté d'agglomération Est Ensemble dispose d'un formidable potentiel. Elle compte bien en faire profiter toute la métropole parisienne, c'est pourquoi Est Ensemble a souhaité préparer un projet de Contrat de développement territorial (CDT).
Ce contrat définit les objectifs et les priorités de la communauté d'agglomération en matière de développement économique, d'emploi et de formation, de transports, de développement culturel et environnemental, de logements et d'aménagement du territoire.

Ce projet a été validé par les maires des neuf communes le 3 juin dernier, en présence du préfet de Région, et présenté à tous les partenaires le 19 juin lors d'assises. L'enquête publique doit maintenant permettre de recueillir l'avis de la population de la communauté d'agglomération sur le contenu du contrat. Elle se déroulera du 16 octobre au 15 novembre. Au terme de cette enquête, le CDT est susceptible d'évoluer pour prendre en compte les différentes remarques.
L'enquête publique sera menée par une commission de trois membres, désignés par le tribunal administratif. Ceux-ci tiendront des permanences dans chacune des neuf villes d'Est Ensemble.

Participer à l'enquête publique

Du mercredi 16 octobre au vendredi 15 novembre les pièces du dossier d'enquête publique seront mises à la disposition du public dans les neuf villes d'Est Ensemble. Les Romainvillois pourront les consulter au centre administratif R2000 (rue de la Fraternité) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou à l'Hôtel d'agglomération (100, avenue Gaston-Roussel) du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public le mercredi 16 octobre de 9h à 12h à l'Hôtel d'agglomération. Ils seront au centre administratif R2000 le mardi 29 octobre et le jeudi 7 novembre de 14h à 17h.

Le Grand Paris, un projet qui avance

Le texte sur la métropole du Grand Paris, adopté en première lecture par les députés le 23 juillet dernier, doit être examiné en octobre par les sénateurs. Sa mise en place se ferait au 1er janvier 2016.

Cette métropole représenterait 124 communes pour approximativement 6,5 millions d'habitants. Elle engloberait le périmètre de Paris et des départements de la première couronne.

Les intercommunalités en petite couronne, au nombre de dix-neuf, seraient remplacées par des « conseils de territoire » de 300 000 habitants. Les maires siégeraient au sein du Conseil de la métropole, organe délibérant. Chaque commune de plus de 30 000 habitants enverrait un délégué supplémentaire pour 30 000 habitants.

Le 11 septembre dernier, Gérard Cosme, président de la communauté d'agglomération Est Ensemble, était auditionné par la commission des lois du Sénat. L'occasion pour lui de rappeler qu'Est Ensemble n'est pas opposée au projet de métropole du Grand Paris. Au contraire, il « *assume et accepte l'idée de fusionner, à terme, les collectivités et structures de petite couronne dans une même entité* ». Il estime que la métropole du Grand Paris pourra assurer une meilleure répartition des richesses, dont l'Est parisien a besoin.

Néanmoins, il a émis quelques réserves. Selon lui ce projet doit se faire dans la concertation, avec un calendrier bien défini afin de ne pas retenir les projets de construction de logements en cours. Il insiste également sur l'importance de l'échelon local, pour répondre au plus près des besoins des habitants, sur le rôle des conseils de territoire et leurs moyens mais aussi la consultation des communes.

Le ministre délégué à la Ville, le 23 novembre dans le quartier Youri-Gagarine

Rénovation urbaine

Visite du ministre délégué à la Ville dans les quartiers romainvillois

François Lamy, ministre délégué à la Ville, a visité les quartiers Marcel-Cachin et Youri-Gagarine le 23 septembre, en compagnie du président de l'Assemblée nationale et des élus romainvillois.

Les élus romainvillois avaient donné rendez-vous à François Lamy et Claude Bartolone à 8h15, le lundi 23 septembre. Objectif : leur faire visiter le quartier Marcel-Cachin, dont la rénovation est en cours depuis 2007, puis le quartier Youri-Gagarine dont le projet de réaménagement leur a été présenté. Résidentialisations, relogements, collecte des déchets par aspiration pneumatique, tour maraîchère, toitures végétalisées, panneaux photovoltaïques, mixité sociale, adressage spécifique, implantation de services publics... Le ministre et le président de l'Assemblée nationale ont pu constater les bienfaits du Projet de rénovation urbaine (PRU) du quartier Marcel-Cachin. Et comprendre que les habitants du quartier Youri-Gagarine attendent maintenant leur tour.

Base de loisirs

Premières vendanges aux jardins familiaux

Les Romainvillois sont invités à participer à la récolte du raisin cultivé dans les jardins familiaux de la Base de plein air et de loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts. Les fruits seront pressés sur place et leur jus pourra être dégusté par tous les vendangeurs !

Le 20 octobre prochain, la BPAL organise, en partenariat avec l'association des Potagers de la Corniche des Forts et celle des Vignerons franciliens, les premières vendanges de l'histoire des jardins familiaux. Les cultivateurs ouvriront leurs parcelles et inviteront le public à cueillir les grappes de quelque 370 pieds de vigne. Les vignerons initieront ensuite les visiteurs et les jardiniers au tri, à la pesée et au pressurage du raisin. Leur travail sera récompensé immédiatement puisqu'ils pourront déguster sur place le jus de fruit bio et ultra-frais. « *Nous préférons faire du jus plutôt que du vin pour plusieurs raisons. D'abord, tout le monde peut goûter au jus de raisin. Ensuite, le cépage de ces vignes est plus propice à la production de jus que de vin* », explique Sébastien Rochette, responsable technique de la BPAL. Le cépage en question est le muscat de Hambourg.

DR

Rendez-vous le dimanche 20 octobre de 11h à 12h30 et de 14h à 17h dans les jardins familiaux de la BPAL de la Corniche des Forts (à l'angle de la rue de l'Aviation et de l'avenue du Colonel-Fabien à Romainville).

Entrée gratuite
Renseignements au 01 49 20 93 61
ou sur www.bases-loisirs-iledefrance.fr

RÉNOVATION URBAINE

« Quoi qu'il arrive, la rénovation du quartier Youri-Gagarine aura lieu »

Asma Gasri, maire-adjointe à l'Habitat et à l'Hygiène, a été élue présidente du conseil d'administration de Romainville Habitat le 25 avril dernier. Entretien.

Vous avez été élue présidente du conseil d'administration de Romainville Habitat le 25 avril. En quoi ces nouvelles fonctions vous intéressent personnellement ?

Romainville compte plus de 50% de logements sociaux. Transformer le parc de logements sociaux, améliorer la vie quotidienne de ses habitants, c'est aussi assurer le bien-être de la ville toute entière. Et proposer une meilleure qualité de vie aux Romainvillois, c'est un défi qui m'intéresse.
Je souhaite donc poursuivre le travail qui a été initié ces dernières années : achever la rénovation du quartier Marcel-Cachin et lancer les travaux dans les quartiers Charles-de-Gaulle et Youri-Gagarine, notamment.
Mon rôle est aussi de proposer, en fonction des possibilités, des solutions de logement aux personnes qui en font la demande et de veiller à ce que Romainville Habitat poursuive son action de proximité auprès de chaque locataire.

A quelle date la rénovation du quartier Marcel-Cachin sera-t-elle terminée ?

Le Plan de renouvellement urbain (PRU), entamé en 2007, touche à sa fin. Dans quelques mois, les travaux seront terminés, les derniers nouveaux bâtiments auront été livrés. La rénovation du quartier Marcel-Cachin est une vraie réussite et nous espérons signer l'avenant de clôture avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) avant l'été. Un diagnostic a d'ailleurs été réalisé en avril. Des représentants de l'Anru et de la préfecture ont visité le quartier et un bilan positif a été dressé.

Où en est le projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine ?

La Ville et Romainvile Habitat ont déjà travaillé avec un cabinet d'architectes et ce travail a été présenté aux habitants du quartier en juillet 2013. Nous rencontrerons de nouveau les habitants avant l'été et la concertation se poursuivra. Chaque famille concernée sera informée des avancées du projet.
D'autre part, nous espérons toujours que le quartier Youri-Gagarine sera intégré dans le deuxième Programme national de rénovation urbaine (PNRU).
Quoi qu'il arrive, la rénovation aura lieu : L'objectif c'est que tous les habitants en profitent. Nous nous servirons de l'expérience positive que nous avons eue en rénovant le quartier Marcel-Cachin. Les travaux se dérouleront en plusieurs phases, les déconstructions ne commenceront que lorsque les premiers bâtiments neufs auront été livrés, des logements en accessions seront intégrés afin de favoriser la mixité sociale, les espaces publics seront complètement réaménagés pour plus de confort et de convivialité, de nouveaux équipements publics seront créés, etc.

Les premières études pour la rénovation du quartier Charles-de-Gaulle ont été lancées récemment. C'est une autre priorité de Romainville Habitat ?

Oui et il n'y a pas de temps à perdre. Une réunion d'information a eu lieu au sujet de la rénovation il y a quelques semaines avec les habitants du quartier : ils n'attendent que ça. Avec l'arrivée du tramway et l'implantation de nouveaux commerces, le quartier des Trois Communes va considérablement se transformer ces prochaines années.
Par ailleurs, de nouveaux logements vont être créés dans le quartier Duclos. Il s'agira de logements en rez-de-chaussée, accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées dépendantes.

Visite du quartier Marcel-Cachin

Quartier Youri-Gagarine : le projet avance

La Ville et Romainville Habitat ont travaillé avec l'atelier d'architecture Brenac et Gonzalez pour imaginer le futur quartier Youri-Gagarine. Le projet, qui a été présenté aux habitants en juillet dernier, doit permettre d'aménager le quartier, de développer la mixité sociale et fonctionnelle, et d'offrir de meilleures conditions de logement. Une nouvelle réunion publique aura lieu avant l'été.

Le projet de rénovation du quartier Youri-Gagarine, imaginé par l'atelier d'architecture Brenac et Gonzalez.

Les intentions urbaines du projet de rénovation du quartier Youri-Gagarinel ont été présentées aux habitants en juillet dernier. Les études sont toujours en cours pour affiner le projet.
Des pistes sont actuellement à l'étude pour accueillir le futur siège de Romainville Habitat; ce déménagement permettra de libérer une première zone de construction.

Lancement des études techniques

Des études techniques vont avoir lieu prochainement. D'abord, un diagnostic précis des réseaux existants va être réalisé, afin d'affiner l'implantation des voies et d'optimiser la future gestion du quartier. Puis les études géotechniques seront lancées : études de nature du sol, repérage du niveau de l'eau, etc.
Le planning des travaux n'a pas changé à ce jour. Ils doivent commencer en 2015. D'abord, 196 logements neufs seront construits ; les habitants des bâtiments B et L y emménageront dès 2017. Puis, 395 autres logements neufs sortiront de terre pour accueillir les locataires des bâtiments H, J et K en 2020. Enfin, 334 logements seront construits pour reloger les familles des bâtiments C, D, E et F, qui s'installeront en 2023. Comme cela s'est passé dans le quartier Marcel-Cachin, tous les locataires de Romainville Habitat pourront emménager dans un logement neuf avant que le bâtiment dans lequel ils vivent aujourd'hui ne soit démoli. La réhabilitation des tours A, G et I se déroulera parallèlement aux constructions et déconstructions.
Tous les habitants du quartier Youri-Gagarine seront invités à participer à une réunion publique avant l'été.

Un quartier vivant et dynamique

Le quartier rénové a été pensé comme un lieu de vie et de rencontre. Commerces et activités s'installeront dans les 5000 m² de surface qui leur seront réservés. L'école maternelle sera réhabilitée, un nouveau groupe scolaire et une crèche accueilleront aussi les enfants du quartier. Le projet prévoit d'autre part d'utiliser le végétal comme un véritable matériau de construction : les espaces verts seront partout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Troc-nature et biodiversité

Au mois de juin, deux événements devraient séduire les Romainvillois amoureux de la nature : un troc-nature et des ateliers organisés dans le cadre des « 24 heures de la biodiversité ».

Un troc-nature avait déjà été organisé à l'automne sur la Base de plein air et de loisirs de la Corniche des forts

La Base de plein air et de loisirs de la Corniche des forts, en partenariat avec la Ville de Romainville et l'association des Potagers de la Corniche des forts, organise un nouveau troc-nature le samedi 7 juin. Un rendez-vous à ne pas manquer pour les passionnés de jardinage. Il s'agit en effet d'échanger boutures, graines, plantes, livres, outils, pots et astuces avec d'autres jardiniers.

Attraper des insectes !

L'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) de la Seine-Saint-Denis organise en juin la cinquième édition des « 24 heures pour la biodiversité ». Le week-end des 14 et 15 juin, des dizaines d'ateliers sur la nature seront proposés aux quatre coins du département mais aussi à Paris, dans le Val-de-Marne, en Essonne, en Indre-et-Loire... Les habitants, petits et grands, seront notamment invités à collecter des données sur les insectes, les plantes, les oiseaux ou les chauves-souris ; les observations recueillies seront analysées par des scientifiques et enrichiront la base de données de l'ODBU. L'objectif est de faire découvrir la richesse du patrimoine naturel du département et de faire prendre conscience du rôle que peut jouer chacun dans la connaissance et la protection de la biodiversité locale.

Deux animations des « 24 heures pour la biodiversité » auront lieu dans le parc de Romainville : un atelier pour apprendre à identifier et à capturer sans leur faire de mal les papillons et autres insectes pollinisateurs, et une rencontre avec un berger et son troupeau. En effet, la Base de plein air et de loisirs de la Corniche des forts, qui gère le parc, le met en pâturage pendant la saison estivale.

Le programme complet des 24 heures de la biodiversité : http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr

Troc-nature :
samedi 7 juin de 10h à 18h
aux jardins familiaux de la Base de plein air et de loisirs de la Corniche des forts (face à l'angle de l'avenue du Colonel-Fabien et de la rue de l'Aviation).

Atelier sur les papillons et autres insectes pollinisateurs
samedi 14 juin de 13h30 à 18h30
au parc de Romainville
(entrée rue Paul-de-Kock).

Rencontres avec un berger et son troupeau
dimanche 15 juin de 13h30 à 18h30
au parc de Romainville
(entrée rue Paul-de-Kock).

Animations gratuites.
Inscriptions obligatoires au 01 43 93 98 43 ou sur http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr.

RÉNOVATION URBAINE

Réunion publique sur la rénovation du quartier Youri-Gagarine

La restructuration du quartier Youri-Gagarine s'engage. Les premières intentions urbaines ont été présentées aux habitants et des études techniques et urbanistiques sont en cours. La concertation officielle débutera le lundi 30 juin par un atelier urbain.

Réunion publique sur la rénovation du quartier Youri-Gagarine
Lundi 30 juin à 19h au Palais des fêtes

La Ville et Romainville Habitat ont travaillé avec le cabinet d'architecture Brenac et Gonzalez sur la restructuration du quartier Youri-Gagarine. Le projet a été présenté aux habitants en juillet dernier. Il répond à plusieurs enjeux et objectifs : diversification de l'habitat, construction, réhabilitation et résidentialisation de logements, développement de l'offre commerciale et d'activités, amélioration de l'offre d'équipements publics et création d'un nouveau groupe scolaire, développement de la « végétalisation » du quartier, création de liaisons piétonnes vers la future Base de plein air et de loisirs, etc. Bref, ce projet prévoit une véritable transformation du quartier, sans pour autant le dénaturer.

Alors que les premières études ont été lancées il y a quelques semaines, la concertation officielle débutera le lundi 30 juin par un atelier urbain organisé au Palais des fêtes. D'autres réunions suivront ; elles permettront aux habitants, aux associations locales et à toutes les personnes concernées de débattre sur le projet. Un registre, mis à la disposition du public, servira par ailleurs à recueillir les observations du public.

Après la clôture de la concertation préalable, un bilan sera tiré et approuvé en conseil municipal. Une enquête publique sera ensuite réalisée, au cours de laquelle les habitants pourront une nouvelle fois s'exprimer sur le projet.

CADRE DE VIE

Bienvenue à Romainville !

Le samedi 17 mai, 80 habitants récemment installés à Romainville ont participé à une matinée de découverte de la Ville, proposée par la municipalité.

Comme tous les ans, la municipalité a invité les personnes qui ont emménagé récemment à Romainville à une matinée de présentation de la commune. Réunis dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, quatre-vingt nouveaux Romainvillois ont écouté le maire dresser un portrait complet de la ville. Elle a notamment présenté les grands projets en cours, qui sont susceptibles de transformer Romainville durablement : la rénovation des quartiers Marcel-Cachin, Charles-de-Gaulle, Youri-Gagarine, l'implantation d'une tour maraîchère, l'aménagement de la place des Commerces et du quartier de l'Horloge, l'arrivée des transports en commun, etc. Les habitants ont ensuite posé des questions aux élus présents.

La matinée s'est conclue par une visite guidée de la commune à bord d'un bus municipal.

Les nouveaux Romainvillois ont eu droit à une présentation complète de leur commune

Ville de Romainville

ATELIER URBAIN DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RENOVATION DU QUARTIER YOURI GAGARINE
30 JUIN 2014
COMPTE- RENDU

*Présents : **Corinne Valls**, Maire de Romainville, **Philippe Gugliemi,** Premier Maire-adjoint à la Sécurité, la Vie associative et aux Anciens combattants, **Asma Gasri**, Présidente de Romainville Habitat, Maire-adjoint chargée de l'Habitat et de l'Hygiène, **Emmanuel Person**, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez, **Florent Descolas**, Atelier d'architectes Brenac et Gonzalez, **Jean-Michel Rameau,** paysagiste, **Catherine Drouin**, Directrice générale Romainville Habitat, **Juliette Lefeu**, Directrice générale adjointe Romainville Habitat, **Miguel Salinas**, Assistant à Maitrise d'ouvrage.*

L'atelier urbain du 30 juin a réuni près de 250 personnes au Palais des Fêtes. L'avancée des réflexions menées par la Ville de Romainville et Romainville Habitat pour le réaménagement du quartier a été présentée aux habitants du quartier Youri Gagarine.

Cette réunion a été l'occasion d'exposer les évolutions du projet depuis la réunion du 1er juillet 2013. Cette étape de présentation du projet urbain se poursuivra à la rentrée 2014 avec la formation des « habitants référents » et différentes réunions thématiques de concertation.

Hôtel de ville
Place de la Laïcité
93231 Romainville cedex
Tél. : 01 49 15 55 00
Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr

Calendrier de la concertation légale

Début de la concertation	Le 30 juin 2014, Atelier urbain au Palais des Fêtes de Romainville
Septembre 2014	Réunion d'information pour les « référents »
A compter du 29 septembre 2014	**Information et recueil des observations des habitants** : exposition en Mairie, mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet et ses enjeux et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public
De septembre à décembre 2014	Ateliers de concertations thématiques
Janvier/ février 2015	Clôture de la concertation préalable et adoption des conclusions en Conseil Municipal
Courant 2015	Ouverture de la Maison du projet Youri Gagarine

1 / Les fondements du projet

Construit à la fin des années 60, le quartier Youri Gagarine comprend 781 logements sociaux. Aujourd'hui ce quartier présente de nombreux dysfonctionnements urbains :

•Enclavement, quartier coupé du reste de la ville

•Organisation des stationnements en surface inadaptée

•Difficultés d'identification des statuts des espaces extérieurs ce qui entraine une inoccupation des espaces et leur détérioration

•Insécurité croissante donnant une image du site dévalorisée.

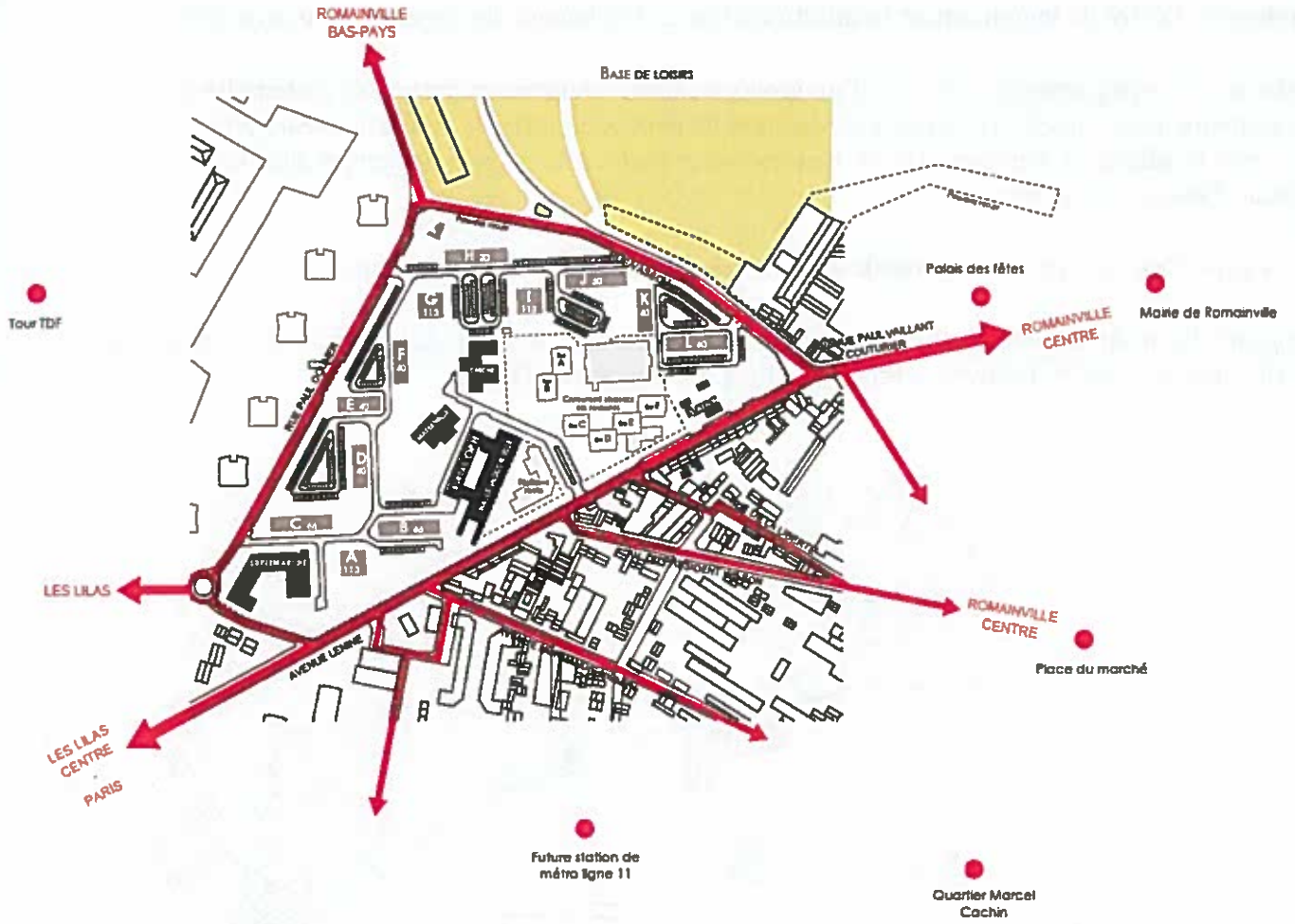

Le projet conduit par la Ville de Romainville et Romainville Habitat vise à transformer ce quartier d'habitat social en un quartier mixte, plus fonctionnel et à terme relié à la future station de métro de la ligne 11 (Serge Gainsbourg) et à la Base de plein air et de loisirs pour en faire une véritable entrée de Ville.

Le projet prévoit notamment de transformer le cadre de vie des habitants en réimplantant des équipements structurants, des commerces, en limitant les stationnements en surface pour **créer de nouveaux espaces verts** et aller au delà des exigences du Plan local d'urbanisme en terme de végétalisation.

2/ Les objectifs du projet

•**Raccorder le quartier à la ville** : créer des continuités paysagères et piétonnes

•**Développer l'offre de logements et la mixité sociale** en implantant des logements en accession.

•**Renforcer les équipements :** création d'un groupe scolaire comprenant, une école maternelle et une école primaire, reconstruction de la crèche, création de jeux pour enfants, d'aires de loisirs pour adolescents et adultes et d'un carré 16-25, lieu ressource pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, de formation.

•**Développer l'attractivité commerciale et les services** le long de l'avenue Lénine

•**Maintenir la mixité fonctionnelle** en relocalisant les locaux de Romainville Habitat et en proposant une offre commerciale et d'activité renforcée le long de l'avenue de Lénine.

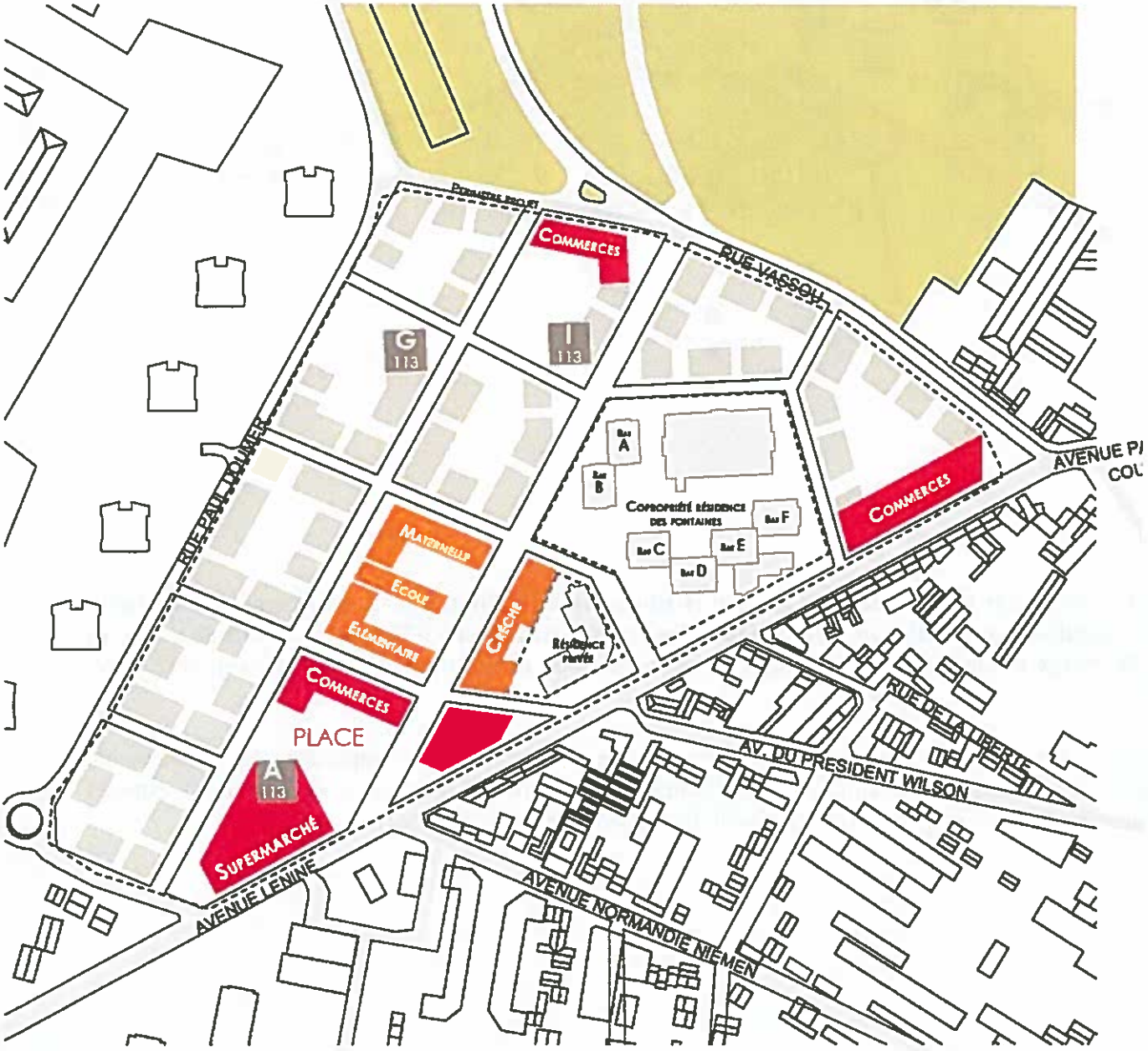

3/ Transformer l'urbain en respectant l'humain.

•Connecter le quartier au centre ville

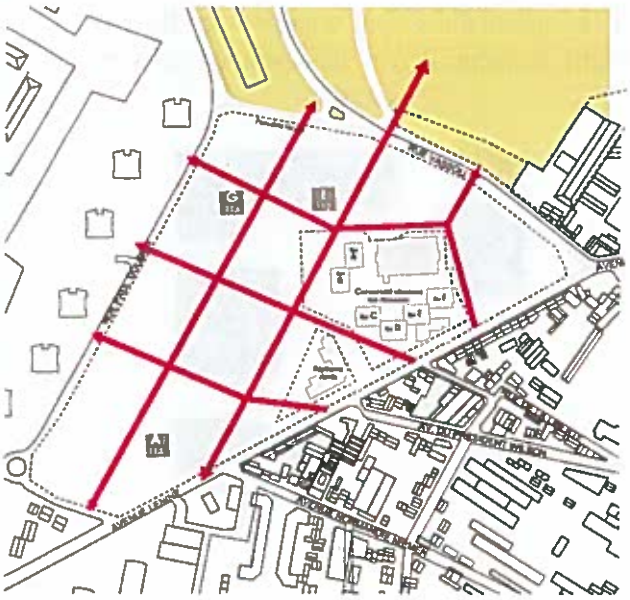

Le quartier Youri-Gagarine présente de nombreux problèmes liés à son enclavement : circulation, impression de densité et nombreux espaces non qualifiés.

Le projet actuel propose de **redéfinir l'espace** en dessinant de nouvelles rues venant quadriller l'espace, permettant ainsi d'améliorer la circulation tout en desservant l'ensemble du futur quartier.

Ces nouvelles rues permettront de **reconnecter le quartier à la ville**, tout en favorisant la résidentialisation et en permettant la hiérarchisation des espaces.

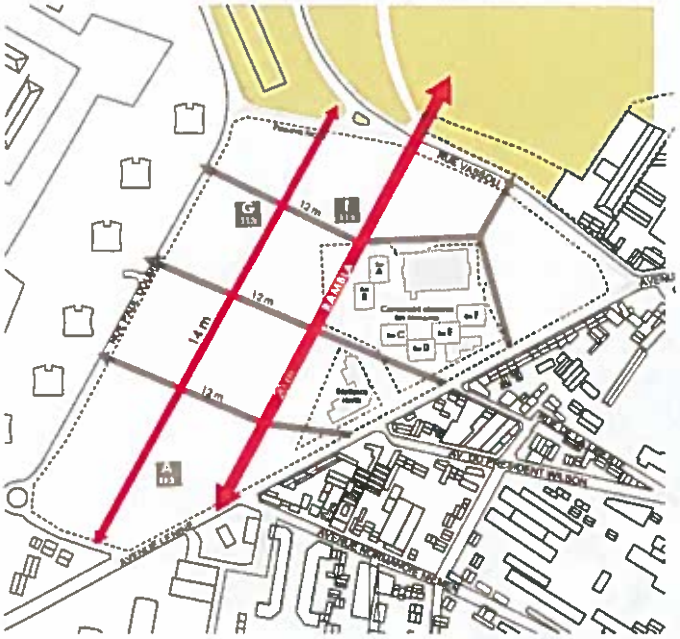

Parmi ces nouveaux axes, la rambla piétonne, trame verte de 20 mètres de large, permettra de relier l'avenue Lénine à la rue Vassou.

Loin d'être un simple lieu de promenade, elle a été pensée par l'atelier Brenac et Gonzalez comme un **véritable lieu de vie** pour le quartier avec notamment une place côté avenue Lénine. L'accès aux écoles et aux commerces, mais aussi aux vergers côté Base de Plein Air et de Loisirs se fera également par cette rambla.

•Re-penser l'utilisation de l'espace

Le quartier tel qu'il est aujourd'hui présente de nombreux « espaces vides », aujourd'hui inutilisés et trop souvent dégradés.
Le projet doit permettre de recomposer la forme urbaine et ainsi redéfinir les espaces publics et privés.

◦ Une nouvelle organisation du bâti

La forme urbaine du quartier sera composée de 12 îlots de logements.

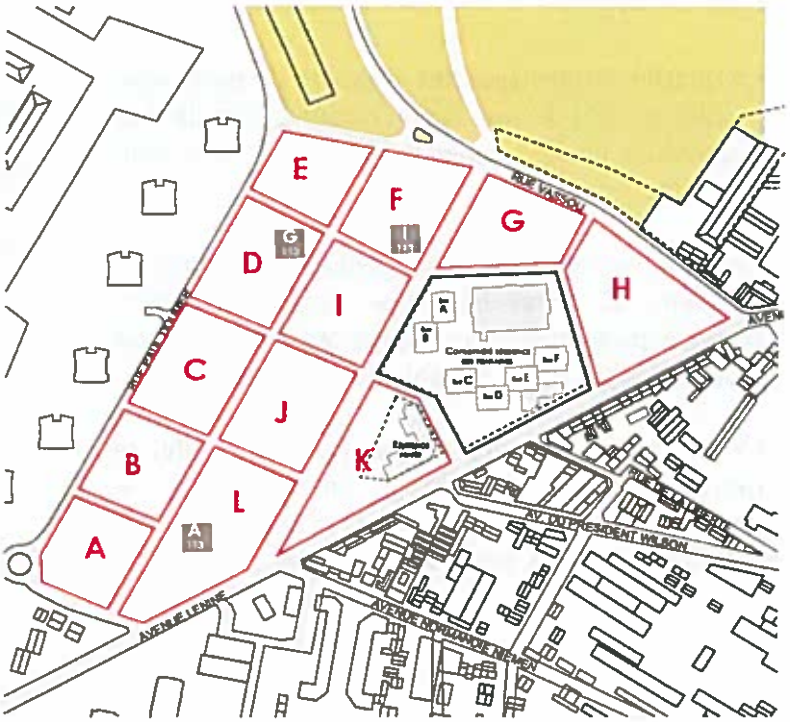

Les logements seront organisés en îlots ouverts et accueilleront des espaces verts en leur centre.

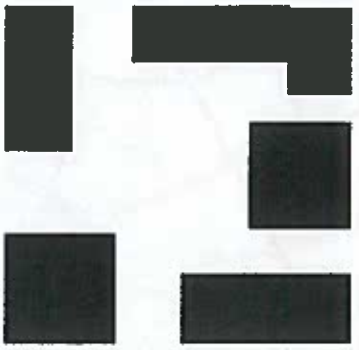

ilôt ouvert

◦ Les espaces vides

Les « espaces non urbanisés » vont s'organiser en deux catégories : le « vide privatif », réservé aux habitants et le « vide partagé » ou espaces publics ouverts.

•Le vide privatif

Les cœurs d'ilôts

Les cœurs d'îlots seront des « vides privatifs », ils seront **réservés aux habitants des logements** (fermés par des grilles).

Pensés comme **des espaces de rencontre et d'échange**, ils mêleront espaces verts et aménagements piétons.

Les jardins suspendus

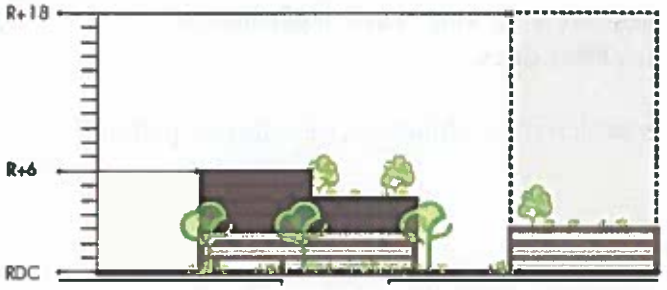

Les bâtiments d'habitation, construits avec des **systèmes de palier** permettront d'installer des jardins au niveau des terrasses intermédiaires.

Ces jardins permettront de **créer une continuité végétale.**

Les toitures végétalisées

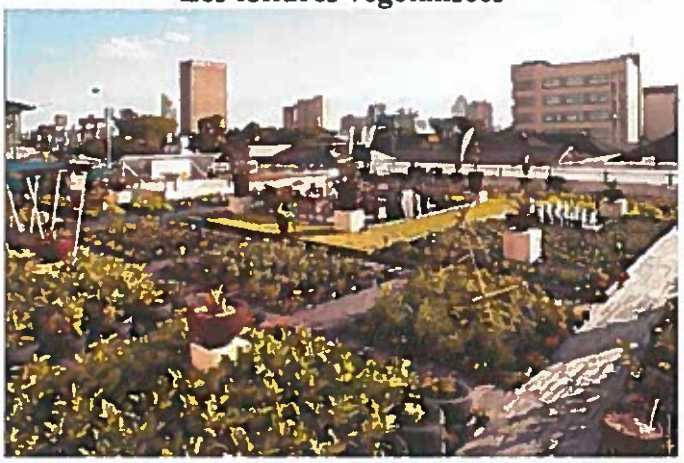

La végétalisation des toitures va permettre une **meilleure isolation des bâtiments**, et le développement de l'agriculture urbaine ou de ruches.

•Le vide partagé

Autant le « vide privatif » a pour but de permettre aux habitants du quartier de conquérir des espaces de confort et de calme, autant les espaces de « vide partagé » ont pour but d'attirer des personnes extérieures au quartier. La délimitation d'espaces publics de convivialité permettra de développer les lieux de sociabilisation et de renforcer l'attractivité du quartier.

•La trame bleue

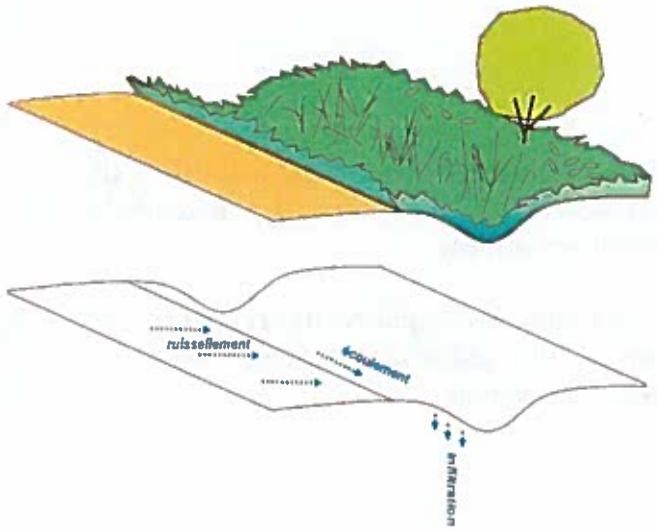

L'ensemble du quartier Youri Gagarine sera équipé d'un système d'écoulement des eaux de pluie.

Ce système en pente douce permettra d'évacuer les eaux de pluie vers les espaces verts et la Base de Plein Air et de Loisirs **limitant ainsi les déperditions d'eau et favorisant une gestion écologique des espaces verts.**

•La trame verte : la rambla

La traversée piétonne du quartier, dite « Rambla» devrait voir son tracé légèrement évoluer afin d'éviter un empiètement sur la résidence des Fontaines.

Cette voie piétonne a été pensée pour relier la ville au parc. Elle desservira 4 séquences (décrites en partant de l'avenue Lénine, jusqu'à la rue Vassou) :

- **Une première séquence** avec une place et des commerces
- **Une deuxième séquence** qui desservira les écoles, la crèche et le square
- **Une troisième séquence** qui desservira les activités
- **Enfin, une quatrième séquence,** plus calme, composée de vergers, permettra de créer une continuité avec la Base de Plein Air et de Loisirs.

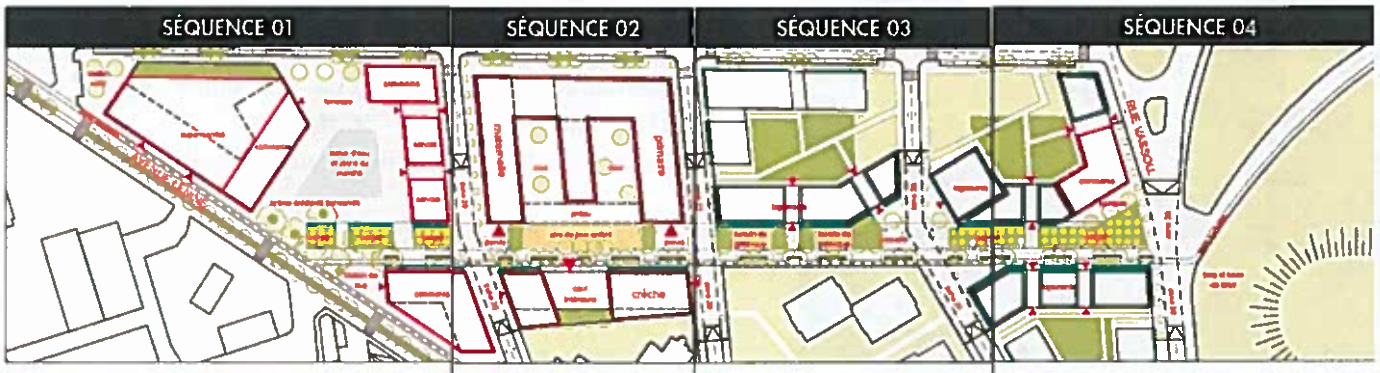

SÉQUENCE 01	SÉQUENCE 02	SÉQUENCE 03	SÉQUENCE 04
• des commerces • des restaurants / des terrasses • un miroir d'eau en été • un lieu de rencontre et de convivilalité • un espace pour les marchés	• reconstruction de l'école maternelle • contruction de l'école primaire • construction d'une crèche • aire de jeu mutualisée entre la rambla et les équipements scolaires	• terrains de pétanque • activités ludiques d'extérieurs • table de ping-pong • aire de «training urbain»	• les vergers • exploitation agricole d'arbres fruitiers • buvette avec terrasse face au parc

4/ Les nouveaux espaces publics

•La place

La place, **lieu de rencontres et de convivialité**, située dans la première partie de la rambla (côté avenue Lénine) accueillera :

•des commerces
•des restaurants / des terrasses
•un miroir d'eau

•L'aire de jeux pour les écoles et la crèche

Cette aire de jeux se veut **un espace partagé**. Elle doit accompagner la reconstruction de la crèche, de l'école maternelle Youri Gagarine et la construction de l'école élémentaire.
Une réflexion est en cours afin de **mutualiser les espaces extérieurs de ces équipements** et permettre leur accès, à tous, en dehors des heures scolaires.

•reconstruction de l'école maternelle
•construction de l'école primaire
•reconstruction d'une crèche
•création d'une aire de jeu mutualisée entre la rambla et les équipements scolaires

•Les espaces de loisirs et de détente

La troisième partie de la rambla accueillera **des espaces de loisirs et de détente.** Si certains projets ont été évoqués lors de l'atelier urbain, les prochaines réunions de concertation permettront de mieux définir la programmation.

5/ Etapes du projet et calendrier prévisionnel

Il convient de préciser que ce calendrier est un calendrier prévisionnel qui évoluera en fonction des concertations et d'une intégration du projet dans le cadre du futur programme de renouvellement urbain porté par l'ANRU.

•D'ici 2015

D'ici 2015, la population va être consultée. Les études de faisabilité seront menées. Quelques travaux vont débuter :

- Déménagement des bureaux de Romainville Habitat et démarrage de la Déconstruction de ces bureaux et de la halle industrielle.
- Lancement des études pour la réhabilitation de 113 logements (Tour A)

Cette période va surtout permettre de libérer du foncier afin que les travaux commencent dès l'année 2015 et de lancer des études préalables.

•2015-2017

Le périmètre d'intervention pour la phase 2015-2017 est en bleu clair sur le plan ci-dessous :

- Lancement construction de 376 logements et 120 de plus sur le secteur Vassou.
- Construction de l'école maternelle, de la crèche ainsi des premiers commerces
- Travaux de réhabilitation de 113 logements (Tour A)

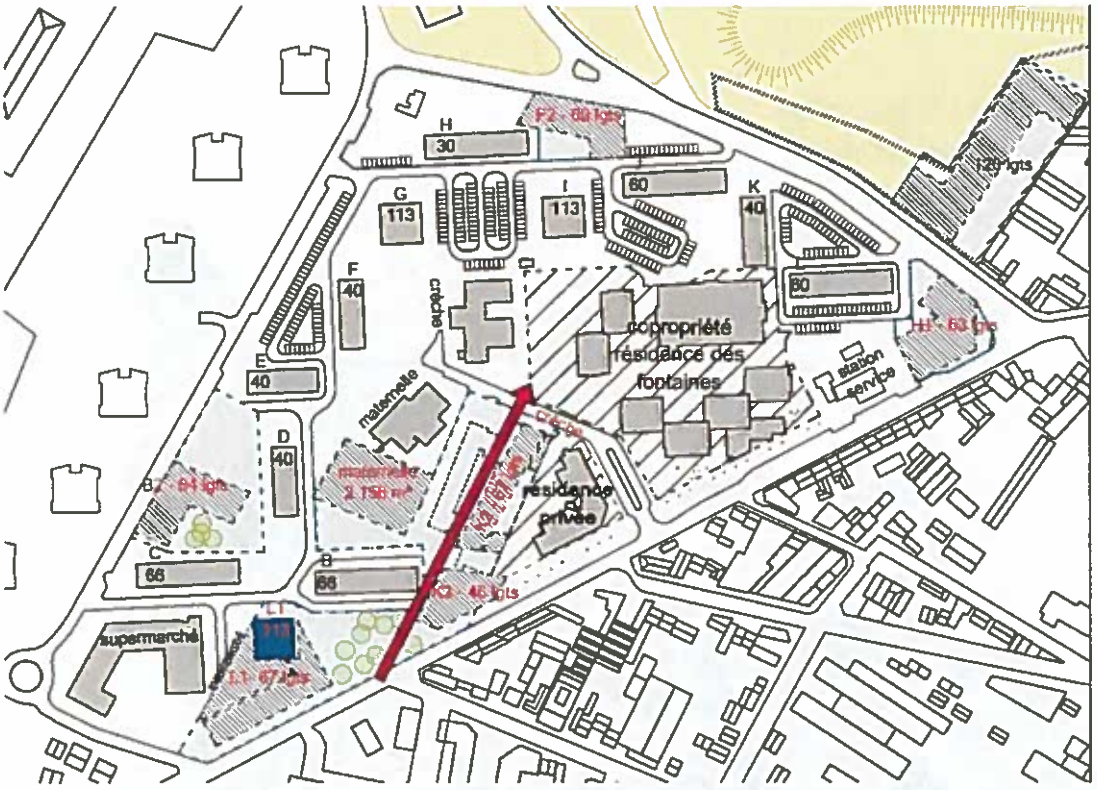

•2017-2018

A partir de 2017, le périmètre libéré par la démolition des bureaux de Romainville Habitat ainsi que de la halle industrielle accueilleront les nouveaux logements :

- Livraison de 376 logements neufs
- Livraison de 120 logements secteur Vassou
- Déconstruction de 192 logements (bâtiments B, C et L)
- Déconstruction de la maternelle, de la station service et centre commercial
- Livraison de 113 logements réhabilités (Tour A)

•2018-2020

- Construction de 475 logements
- Réalisation de l'école primaire

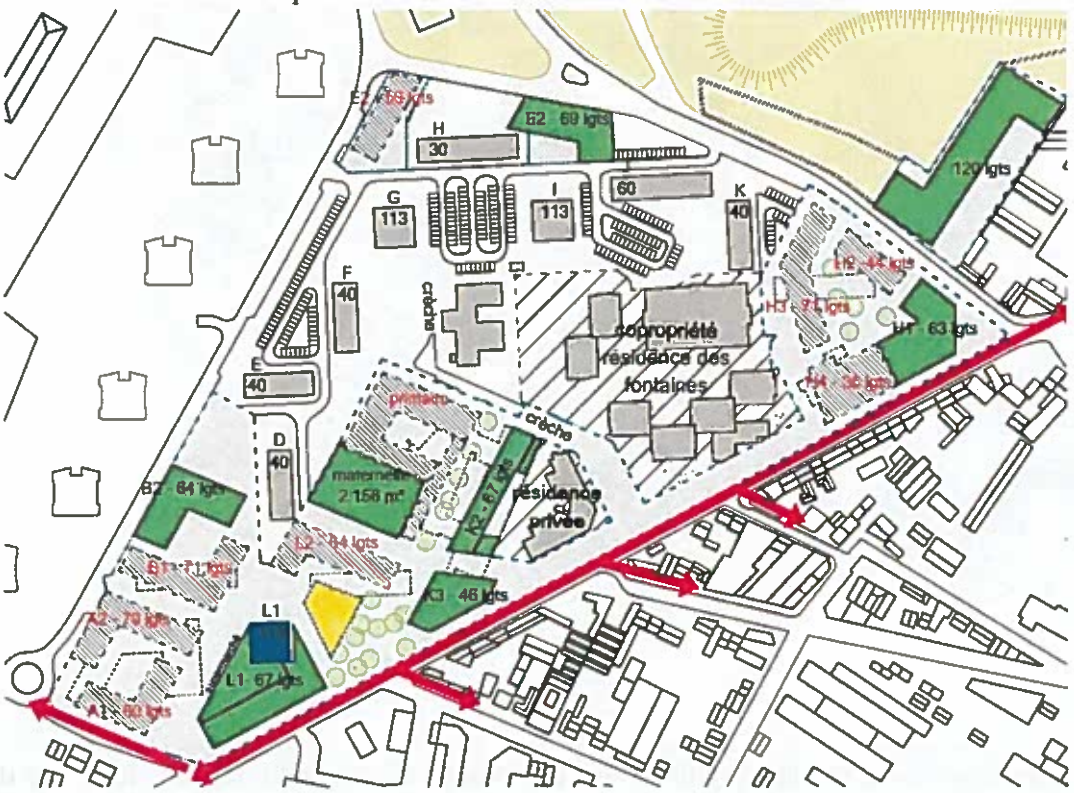

•2020-2021

- Déconstruction de 130 logements : (bâtiments H, J et K)
- Déconstruction et reconstruction de la crèche
- Livraison de l'école primaire
- Lancement réhabilitation de 113 logements (bâtiment I)

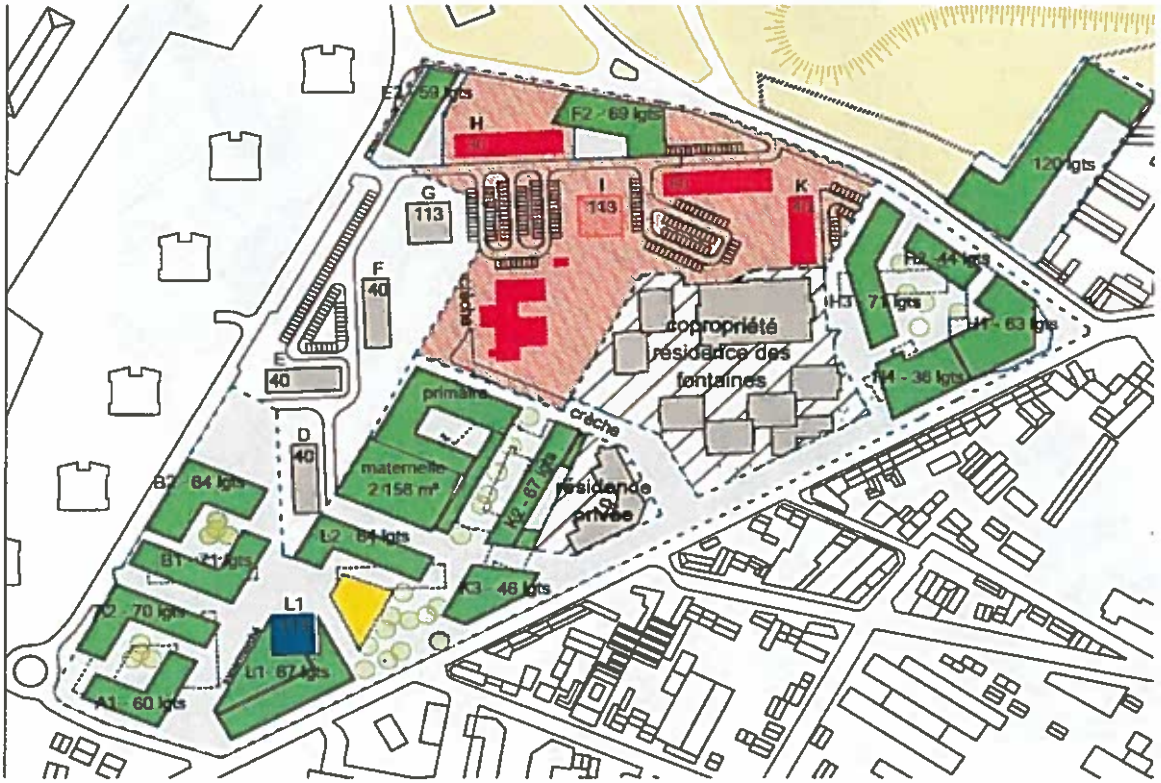

•2021-2023

- Construction de 412 logements

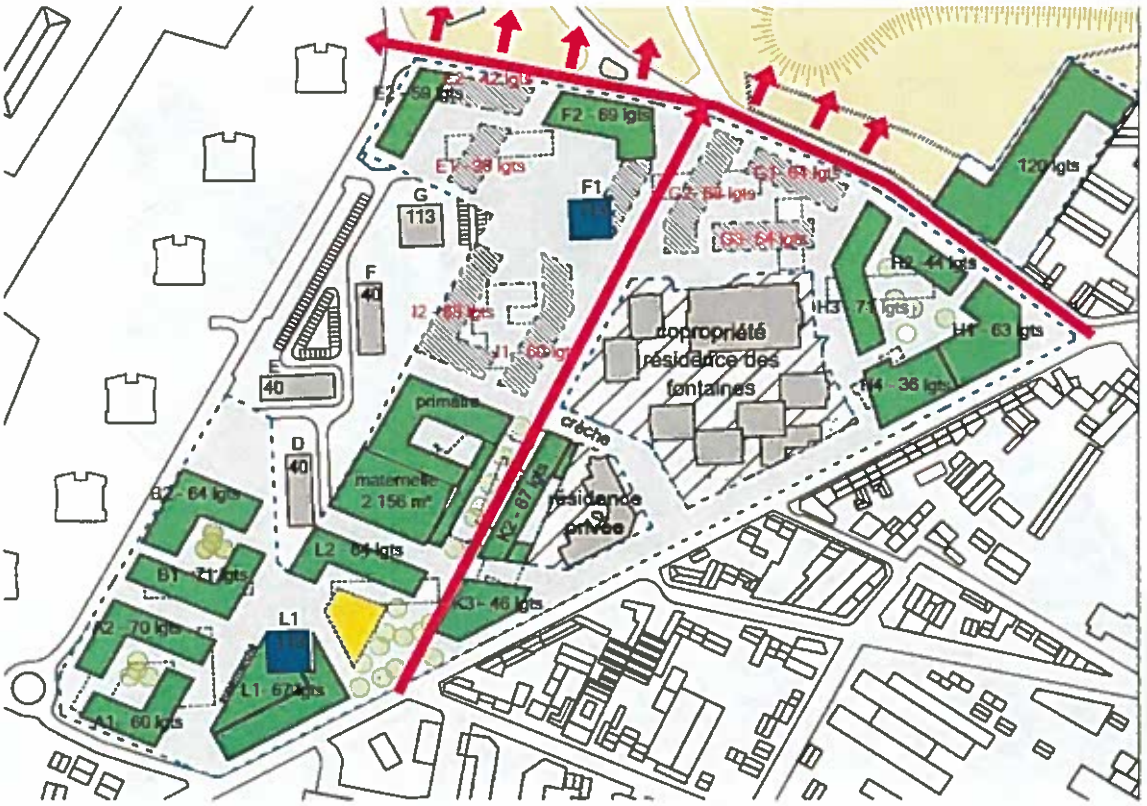

•2023-2024

- Déconstruction de 120 logements :(bâtiments D, E et F)
- Réhabilitation de 113 logements (Tour G)

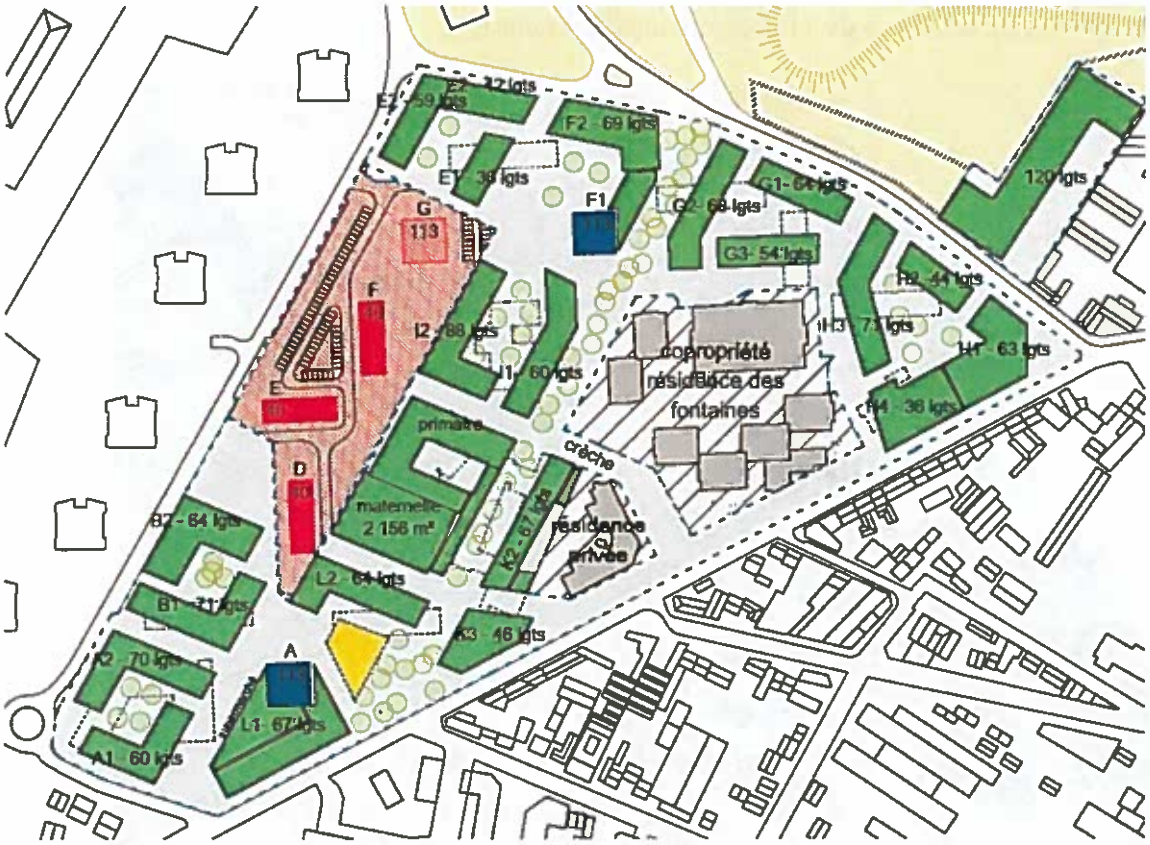

•2024-2026

- Construction de 263 logements

6/ Éléments concernant le relogement des locataires de Romainville Habitat

Le processus de relogement

- Entretien préalable avec la chargée de relogement : définition des souhaits et des besoins de chaque ménage.
- Constitution et dépôt d'une demande de mutation par chaque locataire.
- Visite d'un logement témoin.
- Passage en Commission d'Attribution.
- Envoi d'une proposition de relogement aux locataires accompagnée d'un plan du logement.

Le relogement

- Signature d'un bail.
- Réalisation de l'État des lieux du logement.
- Aide au déménagement:
  - Travail avec des déménageurs qui fournissent les cartons et déménagent les locataires.
  - Embauche de techniciens par Romainville Habitat pour l'aide à l'installation.
  - Remboursement des frais de changement de compteurs (Électricité, gaz, télécom…).

Pour les personnes qui souhaitent acquérir un logement, **les promoteurs accorderont une période d'exclusivité aux romainvillois et aux locataires de Gagarine.**

6/ Restitution des échanges

- La résidence des Fontaines

Est-ce que l'emprise foncière de la résidence des Fontaines va évoluer ?
Emmanuel Person, architecte : Suite à la réunion publique du 1er juillet 2013 nous avons proposé aux copropriétaires de la résidence des Fontaines un nouveau tracé de la rambla afin de contourner la résidence. Ainsi, si les copropriétaires valident au cours de l'été ce nouveau tracé, il n'y aura aucune modification sur le foncier actuel de la résidence. En conséquence il ne sera pas question de toucher aux clôtures de la résidence des Fontaines.

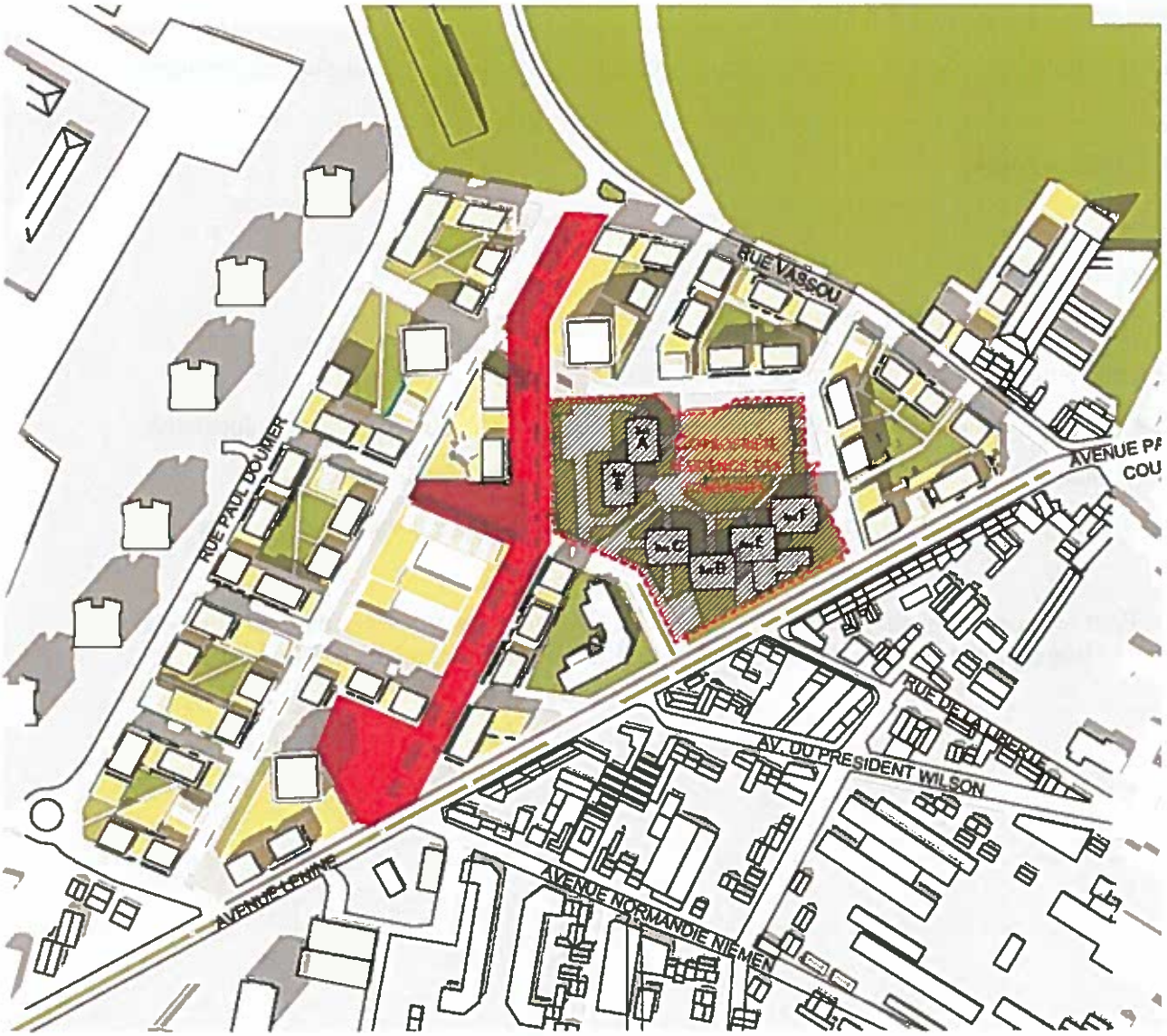

Pour les vis-à-vis, vous nous aviez dit que vous ne dépasseriez pas le R+9. Est-ce que vous le maintenez, ou est-ce que vous l'augmentez à R+10 ?
Emmanuel Person : Il n'y aura pas de vis-à-vis à plus de R+9 autour de la copropriété des Fontaines, et ce d'autant plus au vu de la proximité de la crèche.
Pour ce qui est de la vue côté parc, il pourra y avoir, comme c'est le cas aujourd'hui, des bâtiments R+9, mais vous voyez sur le plan masse que le bâti est discontinu, ce qui va vous permettre de garder des vues sur le parc.

–Le stationnement et les parkings

Les personnes qui habitent les tours D, G et A auront-elles des parkings ?
Juliette Lefeu, DGA de Romainville Habitat **:** Pour les locataires des tours, des places de stationnement seront prévues dans les sous-sols des constructions neuves.

Y aura-t-il suffisamment de places pour les voitures, au regard du nombre conséquent de stationnement sur le quartier aujourd'hui et de l'arrivée de nouveaux habitants en plus ?
Emmanuel Person : Aujourd'hui, le quartier dispose majoritairement de parkings en surface. Il va falloir les supprimer pour libérer de la place. Les places de stationnement seront reconstituées en sous-sol, sous les bâtiments neufs.

Est-ce que tout le monde aura des parkings et seront-ils payants ?
Corinne Valls, maire de Romainville : Pour les locataires de Romainville Habitat, il y aura une place de parking par logement, celles-ci seront peut-être payantes.

Pourrez-vous assurer la sécurité des parkings souterrains ? Il y a parfois des incendies des voitures qui stationnent sur les parkings actuels ?
Emmanuel Person **:** Les parkings vont être redécoupés, tout comme les bâtiments. Il y aura donc des petits parkings. On va essayer de les concentrer. Ces parkings seront protégés, avec des codes d'accès, des vigik et tout ce qui est disponible aujourd'hui en termes d'outillage de sécurité.

Pour les habitants à proximité, les promoteurs ne proposent des parkings qu'à partir du trois pièces, que peut faire la mairie ?
Corinne Valls : Le plan de déplacement urbain d'Ile-de-France nous impose de faire moins d'un parking par logement, la norme c'est 0,6 parking par logement. Nous allons recenser le nombre de voitures. L'une des données qui n'est aujourd'hui pas prise en compte, c'est le prolongement de la ligne 11. Le quartier Youri Gagarine sera proche de l'arrêt avenue de Verdun, ce qui devrait permettre de limiter le nombre de voitures par famille.
Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme de Romainville prévoit que : pour les T1, aucune place n'est demandée, pour les T2, T3 et T4 un minimum de 0,5 place par logement et pour les T5, un minimum de 0,8 place par logement.
Juliette Lefeu : Sur Gagarine, comme sur Cachin autrefois, il y a un certain nombre de gens qui n'habitent pas le quartier mais qui y stationnent toute la semaine, voire le mois. Donc, placer les parkings en souterrain va permettre d'évacuer ces voitures. De plus, à Romainville, le taux de motorisation, c'est-à-dire le nombre de véhicules par ménage est de 0,5. Vous avez donc seulement un ménage sur deux qui a un véhicule. C'est pour ça qu'il n'y a pas une place de stationnement par logement.
Emmanuel Person : La réalisation de parkings en sous-sols, soulève un problème : plus vous en réalisez, plus vous êtes obligés de creuser, donc plus le coût des logements en accession est élevé. Il ne servirait à rien de construire des logements dont le prix les rendrait inaccessibles par des Romainvillois.
Evidemment, il y aura dans le nouveau quartier des stationnements en surface qui permettront d'accueillir les visiteurs.

–Les trois tours

Pourquoi garder les trois tours ?
Corinne Valls : C'est le même débat que sur la tour G dans le quartier Marcel Cachin. Les tours sont toujours un peu symboliques dans un quartier.
Mais nous ne sommes pas certains de pouvoir conserver les trois. Nous avons des interrogations, nous devons conduire des études complémentaires sur l'état des sous-sols de ces trois bâtiments.

Quelles rénovations sont prévues pour les tours ?
Catherine Drouin, directrice de Romainville Habitat : L'objectif est clairement que les bâtiments

réhabilités ne soient pas les « repoussoirs » du quartier. Le programme de rénovation des trois tours de Gagarine n'est pas encore complètement défini. Mais on va le définir et prendre en compte, en faisant une enquête auprès des locataires, les problèmes principaux.

–Organisation du quartier, densité et organisation spatiale

Le nombre de bâtiments va augmenter, est-ce que cela ne risque pas de créer une impression de masse ?
Emmanuel Person : Le nombre de bâtiments va augmenter, mais il ne s'agira pas de la même échelle. Il n'y aura donc pas de surdensification.

L'augmentation du nombre de bâtiments va créer un surplus de population, cela ne va-t-il pas être trop dense ?
Emmanuel Person : On reste dans une densité très basse avec un taux d'occupation du sol inférieur à 2. Le coefficient d'occupation des sols[1] c'est l'outil qui nous permet de mesurer la densité des projets. Ce coefficient est aujourd'hui de 1 sur le quartier Gagarine, il va être quasiment doublé et être légèrement inférieur à 2.
Catherine Drouin : On ne va pas construire 1800 logements d'un coup, le projet va s'étaler dans le temps. On va construire par phases.
Emmanuel Person : Aujourd'hui dans les centres villes, dans les centres périurbains, je travaille sur des coefficients d'occupation de 6 à 7. Ici, cela reste donc un coefficient très bas.
Corinne Valls : Tous les logements ne vont pas être construits sur le périmètre du quartier Gagarine, certains vont être construits au niveau du Trou Vassou. La copropriété des Fontaines rassemble 218 logements sur 1,2 hectare. Pour le quartier Youri-Gagarine on arriverait à 1 500 logements sur 8 hectares, ce qui est assez raisonnable.

Pouvez-vous nous expliquer ce que veut dire R+2 et R+10 ?
Emmanuel Person : Il s'agit du nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée. Donc R+2 veut dire rez-de-chaussée plus deux étages. R+10, ça veut dire rez-de-chaussée plus dix étages. Il y a tout un travail sur la volumétrie qui va permettre de construire des bâtiments qui iront de trois niveaux à onze niveaux. Mais les bâtiments de onze niveaux seront des bâtiments isolés. Si vous faites la moyenne des bâtiments, on sera sur une moyenne entre R+5 et R+6.

Ce système d'îlots, que vous décrivez, ne va-t-il pas créer un labyrinthe ?
Emmanuel Person : Je vous enjoins à aller visiter les opérations urbaines sur ce modèle. Les retours que nous avons sont contraires à cette idée. Les gens sont satisfaits d'avoir enfin une adresse précise, d'être pris dans un cheminement de rues. La trame des rues que nous avons mise en place est très simple, ce sont des axes qui se croisent, et il est très facile de s'y repérer. Ce d'autant plus qu'à chaque fois, ces voies sont traversantes.
Corinne Valls : Comme l'explique M. Person, il s'agit d'un quadrillage. Les rues seront des rues carrossables, il n'y a que la rambla qui sera piétonne. La vitesse sera limitée, mais vous pourrez vous y déplacer sans difficultés, comme dans n'importe quel quartier.

Quel est le projet pour les reconstructions rue Vassou ?
Juliette Lefeu : Sur les reconstructions, le programme n'est pas encore entièrement défini. Sur l'îlot Vassou, le foncier étant disponible, il est prévu que ce soit là que commencent les constructions. On ne sait pas encore quelle forme les bâtiments prendront, il y a des concours d'architectes par îlot et c'est à ce moment-là qu'est défini l'aspect extérieur des bâtiments et le nombre de logements. Comme le disait Madame le Maire, la concertation va s'affiner, la programmation va s'affiner. Nous

1 Le **coefficient d'occupation des sols**, ou **COS**, détermine, en France, la quantité de construction admise sur une propriété foncière en fonction de sa superficie. Il est contrôlé notamment lors de l'instruction des permis de construire. En zone pavillonnaire, le COS est souvent de l'ordre de 0,3 à 0,5 tandis qu'il dépasse rapidement 1, voire 2, lorsque l'on se rapproche du centre et que le quartier est constitué de maisons de ville ou d'immeubles. *Source Légifrance.*

devrions avoir davantage d'éléments lors de la prochaine concertation.

–Equipements publics

La médiathèque dans le quartier Cachin a permis de créer du passage, quelle structure allez-vous implanter pour faire de même à Gagarine ?
Emmanuel Person : Il y a toute une réflexion sur une offre de services pour venir occuper les rez-de-chaussée des bâtiments. C'est un travail en cours pour venir implanter des activités.
Corinne Valls : Le carré 16-25 sera implanté dans le quartier Youri-Gagarine. On a pu vous montrer les bâtiments scolaires, la crèche, parce que c'est ce dont on est certain. Ensuite, dans les rez-de-chaussée ou certains îlots, il y aura des activités ou des équipements. L'idée est d'y faire venir de l'activité. Mais aujourd'hui, je ne suis pas en capacité de vous dire si on va réussir à faire s'installer deux médecins et trois dentistes, ou s'il n'y aura qu'un médecin, un dentiste et un coiffeur, nous allons mener des études. Cela va se construire sur le long terme. Mais, imaginez bien que s'il y a de la population, nous attirerons des professions médicales mais pas uniquement

L'organisation des bâtiments en îlots n'empêche-t-elle pas l'implantation de commerces et de médecins ?
Emmanuel Person : Non car, chaque rez-de-chaussée donne sur la rue. Les commerces pourront donc s'y implanter.

Quels services seront proposés dans les cabanons le long de la rambla, cela ne risque-t-il pas d'être un facteur de nuisances pour les habitants ?
Emmanuel Person : La végétation et les arbres permettront de limiter le vis-à-vis. Les cabanons, sont des petits édifices qui s'ouvriront côté rambla, pas côté habitations, ils constitueront un rempart supplémentaire entre les logements et le passage sur la rambla.

Est-ce qu'il y aura un lycée ?
Corinne Valls : Le lycée est effectivement une question. Mais il n'est pas prévu dans le quartier, faute de surface disponible suffisante. Mais on va continuer à se battre pour un lycée à Romainville.

Que proposez-vous pour les jeunes du quartier Youri-Gagarine ?
Corinne Valls : On a beaucoup entendu parler du manque d'espace de proximité sur le quartier. A mon sens, la création d'un tel équipement n'est pas l'unique solution. Nous pensons créer un carré 16-25, un lieu ressources pour l'ensemble des jeunes pour les amener vers l'emploi, l'insertion, le logement, etc, qui serait implanté sur le quartier. Ensuite, l'implantation de commerces et d'activités sur le quartier, permettra de créer des emplois pour un certain nombre de jeunes et de moins jeunes.

Que vont devenir les terrains de sport existants ?
Corinne Valls : Cela sera discuté lors des ateliers de concertation. Mais l'offre devra être renforcée.

Le square est-il commun avec l'école primaire ou avec la crèche ? Ne risque-t-il pas d'y avoir des nuisances ? Cela ne coûte-il pas plus cher qu'un square uniquement utilisable par les écoles ?
Emmanuel Person : Il s'ouvre sur les deux. Il est pincé entre deux bâtiments et il n'y a pas de construction aux extrémités. Il y aura des clôtures. Ces clôtures seront fermées en journée, le square ne profitera donc qu'à la crèche et aux écoles. Le soir, les portes du square sur la rambla seront ouvertes pour permettre un accès à tous.
Corinne Valls : Sur les nuisances, on a un terrain de foot qui fonctionne entre l'école élémentaire Fraternité et la maternelle Galèpe. Ça ne coûte pas plus cher que l'entretien d'une cour d'école qui reste fermée le soir et pendant les vacances scolaires. Quand on fait le compte, des jeux uniquement accessibles par les écoles coûtent beaucoup plus cher que ce que nous proposons là.

Vous nous parlez depuis longtemps de la Base de Plein Air et de loisirs, où en est ce projet ?

Corinne Valls : La Base de Plein Air et de loisirs nécessite le comblement des carrières. Pour combler les carrières, il a été proposé et décidé d'écrouter côté rue du docteur Vaillant, donc côté Bas Pays, de manière à ramener par l'interne la terre, qui sera poussée dans les galeries, côté sapinière, donc côté quartier Youri Gagarine.
Mais il faut rajouter là-dessus, du sablon, donc la difficulté est double :
–il faut couper une partie des arbres rue du docteur Vaillant mais on ne peut faire cela qu'à l'automne, à cause de la nidification. Donc si vous n'intervenez pas dans ce laps de temps, vous devez attendre l'année suivante ;
–pour apporter le sablon, il faut des camions, pour que les camions passent, il faut qu'il y ait un accord des villes concernées...

–Amélioration des conditions de résidence : bruit, sécurité, etc.

Aujourd'hui le bruit est parmi les principaux problèmes quand on réside à Gagarine, que comptez-vous faire ?
Corinne Valls : Vous pointez une des raisons principales de la rénovation de ce quartier, il y a effectivement des nuisances. C'est vrai que la précédente rénovation a permis de mettre du double vitrage, c'était une belle avancée. Pourtant, il y a encore des besoins et nous souhaitons les prendre en compte.
Le bâti qui a besoin d'être complètement revu et corrigé. Pour l'instant, nous envisageons de conserver les trois tours.
Le renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle dans le quartier est un élément déterminant pour améliorer le cadre de vie et limiter les nuisances.
Concernant la circulation, la rambla sera piétonne, mais nous sommes obligés de garantir un accès pour les pompiers.
Le travail sur la façon de vivre et d'habiter, lui, se fera au fur et à mesure des concertations. Il s'agit d'un travail plus fin.
Emmanuel Person : Les voies qui vont être carrossables sont des voies de desserte locale, c'est à dire des voies qui vont permettre aux gens d'accéder aux bâtiments et aux parkings. Ce ne sont pas des voies avec un trafic effréné. Vous souligniez un point important, celui de la qualité partagée. Ce projet ne fait pas la part belle aux logements en accession à la propriété, au détriment des logements sociaux. Tous les bâtiments auront des qualités égales. Le long du parc, on retrouvera également des logements locatifs. Le projet ne vise pas à déposséder les uns au profit des autres qui auraient la lumière, la vue. Le projet se veut républicain, égalitaire et il fait en sorte que tout le monde vive dans les meilleures conditions possibles.
De façon plus technique, les logements, même s'ils ont été rénovés, sont vieillissants, voire un peu obsolètes. Je peux vous garantir que la qualité de l'isolation phonique sera travaillée au mieux, que ce soit par les vitrages, mais également par l'effet de masse. Les matériaux ont évolué et l'isolation phonique ne passe aujourd'hui plus uniquement par le vitrage. La construction sera pensée de telle façon que vous ne subissiez aucune nuisance sonore.

Aujourd'hui, il y a des parties de la cité qui sont inondées. Que comptez-vous faire ?
Emmanuel Person : On va avoir des zones d'infiltrations (les zones de pleine terre) dans les cœurs d'îlots qui seront très importantes et un travail de ruissellement au travers des noues, jusqu'au parc. Aujourd'hui, on a les outils, on a les connaissances pour faire ruisseler l'eau. Avec un travail très précis, par rapport à la topographie, au nivellement et au dimensionnement des noues. L'objectif est de ne pas saturer les réseaux existants. C'est un projet qui va nécessiter des aménagements d'infrastructure. Au fil des études on va recalibrer les choses.

L'insécurité s'est développée ces derniers temps, que comptez-vous faire ?
Corinne Valls : L'urgence c'est de réhabiliter, de rénover, de renforcer la mixité sociale et fonctionnelle. Actuellement, certains disposent d'un terrain privilégié entre les bâtiments A et B. Qu'il y ait un sentiment de mal vivre, je le comprends et je l'entends. C'est pour cela que nous nous mobilisons au quotidien pour que les choses changent sur le quartier.

Pourrait-on envisager une deuxième rambla en croisillon ?
Emmanuel Person : Le problème d'un espace piéton, s'il n'est pas qualifié par des usages, par des passages, ça devient vite un lieu délaissé ou il peut y avoir de l'insécurité. Aujourd'hui vous êtes les premiers à nous alerter sur l'insécurité de votre quartier. Donc on fait des efforts énormes pour structurer cette rambla. Fort de mon expérience, je peux vous dire que si on fait une deuxième rambla ce sera plus compliqué.

–Relogement et conditions de vie des locataires de Romainville Habitat

Quelle superficie pour les logements ? Y aura-t-il des F5 ?
Corinne Valls : Il y aura des logements de taille suffisante pour répondre aux demandes des habitants. Tout le travail va être individualisé auprès des familles, peut-être aussi auprès des enfants devenus adultes qui veulent en profiter pour s'installer seuls. Tout cela va permettre de déterminer la typologie des logements à reconstruire. Donc oui, il est probable qu'il y ait des F5.
Juliette Lefeu : En ce qui concerne le relogement, les familles émettent des souhaits de relogement et on tient compte de la composition familiale. Les grandes familles auront donc possibilité d'avoir de grands logements. En ce qui concerne le déplacement des populations, il y aura un entretien avec la personne chargée du relogement. Si certaines familles souhaitent ne pas être relogées sur le quartier, on trouvera des solutions. Les familles qui le souhaitent resteront sur le quartier.

Est-ce qu'il y aura toujours des gardiens dans les bâtiments de Romainville Habitat ?
Juliette Lefeu : Oui, bien sûr, nous conserverons les postes de gardiens. Le nombre de logements sociaux n'évoluant pas, le nombre de gardiens restera identique. La répartition sera certainement différente

En ce qui concerne l'accession à la propriété, est-ce que les résidents de Gagarine seront prioritaires ?
Corinne Valls : Oui, le développement de la mixité passera par une offre d'accession sociale ou avantageuse au profit des locataires du parc social. Nous avons déjà initié ce travail visant à favoriser l'accession à la propriété pour des familles qui n'auraient pas les moyens d'acheter dans les conditions classiques du marché d'Ile-de-France (notamment dans le cadre de la charte promoteur).

Dans certaines villes, on a tenu compte de l'ancienneté des locataires pour proposer un prix d'achat adapté.
Asma Gasri, présidente de Romainville Habitat : A ce jour, la politique de Romainville Habitat n'est pas de vendre des logements. Chaque année, nous avons une délibération par rapport à cette question, mais ce n'est pas l'une de nos perspectives.
Juliette Lefeu : Romainville Habitat a pour vocation de conserver uniquement un parc locatif, d'où l'évocation de « constituer un parc équivalent à ce qui va être démoli », c'est le un pour un, ce sont les règles de l'Anru. On se projette déjà dans la possibilité d'obtenir l'Anru 2. Concernant l'accession à la propriété, il s'agit de permettre aux locataires d'accéder au parc privé. La mixité sociale sera travaillée au sein de chaque ilot, afin de mêler parc locatif social et parc privé.

–Co-construction du projet et concertation

Pourquoi ne pas avoir organisé un référendum sur ce projet ?
Corinne Valls : Dans le cadre de la concertation publique nous travaillons à un vaste dispositif d'information et de concertation qui sera accessible au cours du mois de septembre.
Aujourd'hui, nous lançons la phase de concertation publique (qui se déroulera jusqu'en décembre 2014). Cette concertation doit permettre à chacun de s'informer sur le projet et de donner son avis, à travers 3 réunions publiques, la mise à disposition du public d'un dossier accompagné de panneaux d'expositions et d'un registre permettant de recueillir les remarques et observations sur le projet .

Début 2015, un bilan de la concertation légale sera adopté par le Conseil Municipal.
A l'issue de cette phase de concertation une enquête publique (début 2015) sera conduite avec désignation d'un Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif. Cette enquête publique sera réalisée sur la base de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale (État) .
Enfin, nous nous engageons à dépasser les exigences légales d'association des habitants en créant à terme une maison du projet afin de permettre à chacun de suivre l'évolution du quartier et les chantiers. Avec les locataires concernés mais aussi tous les Romainvillois, nous poursuivrons la concertation tout au long du projet.
Philippe Guglielmi, premier maire adjoint : C'est normal de poser la question d'un référendum, puisque cela semble être la formule la plus aboutie en matière de démocratie. Cependant, en matière de construction, il y a des registres qui sont ouverts et là il y a la trace de ce que les gens veulent. Et c'est celle-là, la méthode la plus aboutie. Porter ses observations sur les cahiers, d'abord c'est la formule la plus réglementaire en cas de conflit, plutôt qu'un vote.

Que va-t-il se passer pour les ateliers participatifs et quelle valeur ajoutée peuvent apporter les habitants ?
Emmanuel Person : Nous attendons beaucoup de vous, de par votre vécu, de votre expérience. Nous essayons de prendre en compte les éléments qui font partie de votre quotidien. C'est pour ça que nous avons besoin de vous.
Vous l'avez peut-être noté, le projet a évolué depuis la dernière fois parce que nous avons pris en compte les remarques que vous nous avez faites, notamment sur les espaces résiduels que nous avons supprimé aujourd'hui. A partir de maintenant, on va essayer d'organiser des ateliers sur des thématiques.

Comment se déroule l'enquête publique ? Quel lien avec les ateliers ?
Corinne Valls : Le compte-rendu de cet atelier en fera partie, vous aurez des panneaux de présentation en mairie, des registres participeront aux éléments de l'enquête publique qui aura lieu à partir du mois de septembre.

Devenir référent du projet

Comment devenir référent du projet ?

Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée à la concertation autour du projet de rénovation urbaine du quartier Youri Gagarine : cgagarine@ville-romainville.fr
Ce mail devra préciser :

- Votre nom
- Votre prénom
- Votre adresse
- Un numéro de téléphone où vous joindre

Qui peut devenir référent ?

L'ensemble des habitants du quartier Youri Gagarine ainsi que les habitants résidant autour de ce quartier peuvent devenir référent. Il s'agit d'une volonté de co-construction du projet pour la rénovation de Gagarine, celui-ci prévoyant l'ouverture du quartier sur le reste de la ville, rien n'interdit à un romainvillois, habitant dans une autre partie de la Ville, d'être candidat.

Quelles sont les missions du référent ?

Le référent assiste à la formation délivré par l'école de la rénovation urbaine pour pouvoir devenir "référent" du projet. Il est chargé de faire le lien entre les habitants et les acteurs du projet. A ce titre, il a deux tâches principales :

- **une tâche "pédagogique"** d'explication du projet (il devient en quelque sorte un ambassadeur),
- **une tâche "démocratique"**, il est le lien de transmission et de discussion entre les habitants et les acteurs de la rénovation, il se doit d'être force de proposition.

Quelles sont les obligations du référent ?

Le référent s'engage à suivre la formation délivrée par l'école de la rénovation urbaine (http://www.ecoledurenouvellementurbain.com) - formation gratuite - puis à assister aux différentes réunions de concertations (4 sont d'ores et déjà prévues entre septembre 2014 et janvier 2015).

Chaque référent pourra apporter une approche différente, les rôles et les attributions des « référents » pourront évoluer selon l'envie et la motivation des candidats. Chacun pouvant apporter son regards et ses envies.

Quand sait-on si l'on est « référent » ?

A la réception de votre candidature, vous recevrez un accusé de réception, vous attestant que votre candidature a été prise en compte. Une réunion aura lieu en septembre 2014 avec l'ensemble des candidats.

RÉNOVATION URBAINE

Restructuration du quartier Youri-Gagarine : la concertation est engagée

La concertation officielle sur la restructuration du quartier Youri-Gagarine a débuté le lundi 30 juin par un atelier urbain au Palais des fêtes auquel tous les habitants du quartier étaient conviés. Ils ont posé des questions aux élus, aux représentants de Romainville Habitat et aux architectes-urbanistes qui ont travaillé sur le projet.

Le projet avait déjà été présenté aux habitants il y a un an. La Ville a lancé la concertation officielle sur la restructuration du quartier Youri-Gagarine le lundi 30 juin. L'atelier urbain qui a eu lieu ce soir-là au Palais des fêtes a permis de faire le point sur les avancées du projet.
Quelques modifications ont été apportées depuis l'année dernière mais les grandes lignes du projet n'ont pas changé.

De meilleures conditions de vie

L'objectif de la Ville et de Romainville Habitat est d'offrir de meilleures conditions de vie aux habitants du quartier. Le projet est à la mesure de cette ambition. Il s'agit de désenclaver, de créer de nouveaux équipements publics, de réorganiser complètement le stationnement, de délimiter les espaces privés, de permettre la mixité sociale, etc.
Les trois tours seront réhabilitées et résidentialisées. Les autres bâtiments seront démolis, après que tous leurs habitants aient été relogés dans des appartements neufs. Plus d'un millier de logements en accession à la propriété seront également construits dans le quartier, ainsi que des commerces, une école élémentaire, une école maternelle. La crèche sera agrandie. Il est également prévu d'implanter un espace dédié aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Enfin, des parkings souterrains seront aménagés afin de libérer l'espace public. Lors de l'atelier urbain du 30 juin, le cabinet d'architectes-urbanistes Brenac et Gonzalez, qui a travaillé avec la Ville et Romainville Habitat sur ce dossier, a notamment présenté la trame verte qui traversera le quartier et le reliera d'un côté à la future Base de loisirs et de l'autre à l'avenue Lénine. Elle donnera sur une place commerçante complètement réaménagée et très verte. Les végétaux constitueront d'ailleurs un véritable matériau dans le quartier tout entier.

Ateliers urbains en perspective

« Nous avons pensé le nouveau quartier comme un quartier de ville et de vie pour l'ensemble des Romainvillois. Le projet n'a pas changé. Nous avons simplement modifié la trajectoire de la rambla suite à une remarque des copropriétaires de la résidence des Fontaines », a rappelé Corinne Valls avant de donner le calendrier prévisionnel du lancement du projet. Des études techniques et urbanistiques sont en cours. Le dossier du projet sera consultable à l'Hôtel de Ville dès septembre. Les Romainvillois pourront donner leur avis et noter leurs observations sur un registre. Des ateliers thématiques seront organisés à la fin de l'année. L'enquête publique sera lancée au premier trimestre 2015, au cours de laquelle les locataires de Romainville Habitat pourront une nouvelle fois s'exprimer sur le projet. Ils seront reçus par bâtiment, par cage d'escalier et individuellement. Les travaux pourraient démarrer fin 2015.

La Ville veut faire appel à des habitants référents volontaires pour travailler sur le projet. Les personnes intéressées peuvent envoyer leur coordonnées à l'adresse suivante : communication@ville-romainville.fr.

Le compte-rendu de l'atelier urbain du 30 juin sera consultable sur le site de la ville (www.ville-romainville.fr) courant juillet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Économiser l'énergie, une affaire de famille

La communauté d'agglomération Est Ensemble a participé cette année à l'opération nationale « Familles à énergie positive » coordonnée par l'ONG Prioriterre et soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Celle-ci a pour objectif de démontrer que chacun est concerné par le changement climatique et qu'à ce titre chacun peut lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et réduire sa facture énergétique.
De décembre 2013 à avril 2014, une cinquantaine de familles du territoire d'Est Ensemble, dont une famille romainvilloise, se sont ainsi engagées dans ce défi. La communauté d'agglomération a fait appel à l'agence locale de l'énergie Maîtriser votre énergie (MVE) pour accompagner au jour le jour les participants. Le principe du défi était simple : via des éco-gestes choisis, les familles avaient pour objectif d'économiser le plus d'énergie et d'eau possible sur les consommations de la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques. Coachée et formée, chaque équipe de familles a fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économie d'énergie sur la saison de chauffe, par rapport à ses consommations de l'année précédente. Les familles d'Est Ensemble ont été particulièrement performantes puisqu'elles ont plus que doublé cet objectif.

Des ateliers sur le développement durable ont été proposés aux participants le 14 juin, pour clore le programme.

Youri-Gagarine, quartier prioritaire

Le gouvernement a dévoilé en juin la liste des quartiers prioritaires qui bénéficieront d'aides supplémentaires. Le quartier Youri-Gagarine fait partie de ces 1300 quartiers. « *C'est un premier pas indispensable pour l'inscription du projet de restructuration du quartier Youri-Gagarine au nouveau programme de rénovation urbaine* », a indiqué le maire lors de la réunion du 30 avril. Entre 150 et 200 quartiers bénéficieront de l'Anru 2. La liste devrait être arrêtée à l'automne. Si le quartier Youri-Gararine n'était pas retenu, le projet de restructuration sera maintenu mais sa durée sera allongée.
Quelques jours après l'annonce de la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, Najat Vallaud-Belkacem, la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a visité Romainville en compagnie d'élus romainvillois, de Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale et de Gérard Cosme, président d'Est Ensemble.
La ministre s'est rendue dans les quartiers Marcel-Cachin et Youri-Gagarine. Elle a constaté les avancées de la rénovation du premier et découvert le projet de restructuration du second. Najat Vallaud-Belkacem a également rencontré différents acteurs de ces deux quartiers : des habitantes, des membres des associations Ajir et Nouveau départ, des bénéficiaires du Programme dynamique d'insertion (PDI), des salariés de l'entreprise d'insertion A Table citoyens et deux entrepreneuses.

RÉNOVATION URBAINE

Restructuration du quartier Youri-Gagarine: une exposition et deux ateliers urbains

La concertation officielle sur la restructuration du quartier Youri-Gagarine a débuté le lundi 30 juin par un atelier urbain auquel de nombreux habitants du quartier ont participé. Elle se poursuivra jusqu'à la mise en enquête publique officielle du projet et la finalisation du dossier d'enquête publique.

La Ville a lancé la concertation officielle sur la restructuration du quartier Youri-Gagarine le lundi 30 juin. L'atelier urbain qui a eu lieu ce soir-là au Palais des fêtes a permis de faire le point sur les avancées du projet. Quelques modifications ont été apportées depuis l'année dernière.

De meilleures conditions de vie

L'objectif de la Ville et de Romainville Habitat est d'offrir de meilleures conditions de vie aux habitants du quartier. Le projet est à la mesure de cette ambition. Il s'agit de désenclaver, de créer de nouveaux équipements publics, de réorganiser complètement le stationnement, de délimiter les espaces privés, de permettre la mixité sociale, etc.
Les trois tours seront réhabilitées et résidentialisées. Les autres bâtiments seront démolis, après que tous leurs habitants aient été relogés dans des appartements neufs. Plus d'un millier de logements en accession à la propriété seront également construits dans le quartier, ainsi que des commerces, une école élémentaire, une école maternelle. La crèche sera agrandie. Il est également prévu d'implanter un espace dédié aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Enfin, des parkings souterrains seront aménagés afin de libérer l'espace public. Une trame verte traversera le quartier et le reliera d'un côté à la future Base de loisirs et de l'autre à l'avenue Lénine. Elle donnera sur une place commerçante complètement réaménagée et très verte. Les végétaux constitueront d'ailleurs un véritable matériau dans le quartier tout entier.

Les prochaines étapes

D'ici 2015, la population va être à nouveau consultée. Deux ateliers urbains seront organisés d'ici la fin de l'année. D'autre part, les études techniques réglementaires et de faisabilité seront menées. Les locaux de Romainville Habitat seront déménagés et leur déconstruction sera entamée. Les études pour la réhabilitation des 113 logements de la tour A seront lancées. Enfin, du foncier sera libéré afin que les travaux puissent commencer.
Une exposition présentant tous les détails du projet a été installée dans le hall de l'Hôtel de Ville afin que tous les Romainvillois puissent participer à la concertation.

Ateliers urbains

- « Espace public et équipements » : **mercredi 5 novembre**
- « Habitat et cœur d'îlots » : **mercredi 3 décembre**

La Ville veut faire appel à des habitants référents volontaires pour travailler sur le projet. Les personnes intéressées peuvent envoyer leur coordonnées à l'adresse suivante : communication@ville-romainville.fr.

HABITAT

Habiter bien, habiter mieux

La Ville invite tous les Romainvillois au forum « Habiter bien, habiter mieux », qu'elle organise le samedi 22 novembre dans le cadre d'une semaine consacrée à l'habitat économe. Les locataires comme les propriétaires y apprendront des éco-gestes qui leur permettront d'économiser au quotidien.

Forum « Habiter bien, habiter mieux »
Samedi 22 novembre de 10h à 18h
au Palais des fêtes

En novembre, des expositions et des animations sur l'habitat économe seront proposées en différents points de la commune. Les enfants, les jeunes et les familles qui fréquentent les espaces de proximité, une partie des élèves inscrits aux activités périscolaires et des séniors de la Maison des retraités découvriront ainsi comment faire de vraies économies en adoptant au quotidien des gestes et des habitudes très simples.
Cette semaine se conclura par un forum ouvert à tous les Romainvillois, baptisé « Habiter bien, habiter mieux ». Il recoupera toutes les informations liées au développement durable à la maison. Des professionnels des énergies, de l'eau et des conditions d'habitat renseigneront les visiteurs, leur apprendront des éco-gestes efficaces et leur présenteront les aides auxquelles ils ont éventuellement droit. Des conférences et des animations ponctueront la journée.
Un grand quizz sera proposé dans le cadre du forum. Pour participer, les Romainvillois devront déposer au Palais des fêtes le questionnaire qu'ils auront préalablement rempli. Ce questionnaire sera imprimé au dos des flyers annonçant l'événement, qui seront disponibles à l'Hôtel de Ville, à la Maison des retraités, dans les espaces de proximité, etc.

HYGIÈNE

Présence de rats : à qui s'adresser pour s'en débarrasser ?

Il n'est malheureusement pas rare de constater la présence de rats dans les zones urbaines et en particulier à proximités des chantiers. Les habitants doivent signaler les rongeurs à différents acteurs selon le type de logement qu'ils occupent.

Depuis quelques années, c'est la communauté d'agglomération Est Ensemble qui est chargée de l'entretien des réseaux souterrains de la commune. Elle procède donc régulièrement à des opérations de dératisation sur le territoire. Les services municipaux interviennent quant à eux dans tous les bâtiments communaux plusieurs fois par an.
Si des habitants remarquent malgré tout la présence de rats ou de souris à l'intérieur ou à proximité de leurs habitations, ils doivent en informer le syndic s'il s'agit d'une copropriété, ou le bailleur s'il s'agit de logements sociaux. En effet, l'un comme l'autre sont tenus de faire intervenir des professionnels afin d'éradiquer les nuisibles. Les propriétaires de logements individuels et les sociétés doivent faire directement appel à une société spécialisée ou placer eux-mêmes des produits raticides. Dans tous les cas, il faut agir vite pour éviter la prolifération et surtout la transmission de maladies et d'agents pathogènes.
La Ville fournit gratuitement des produits raticides aux Romainvillois qui en font la demande. Ils doivent pour cela s'adresser au service Habitat et Hygiène, à l'Hôtel-de-Ville.
Renseignements au 01 49 15 55 72.